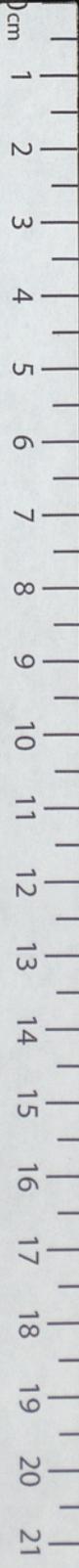


57



DOCUMENTS
UNIVERSITAIRES

1

1822-1838 à 1857

Res

90575

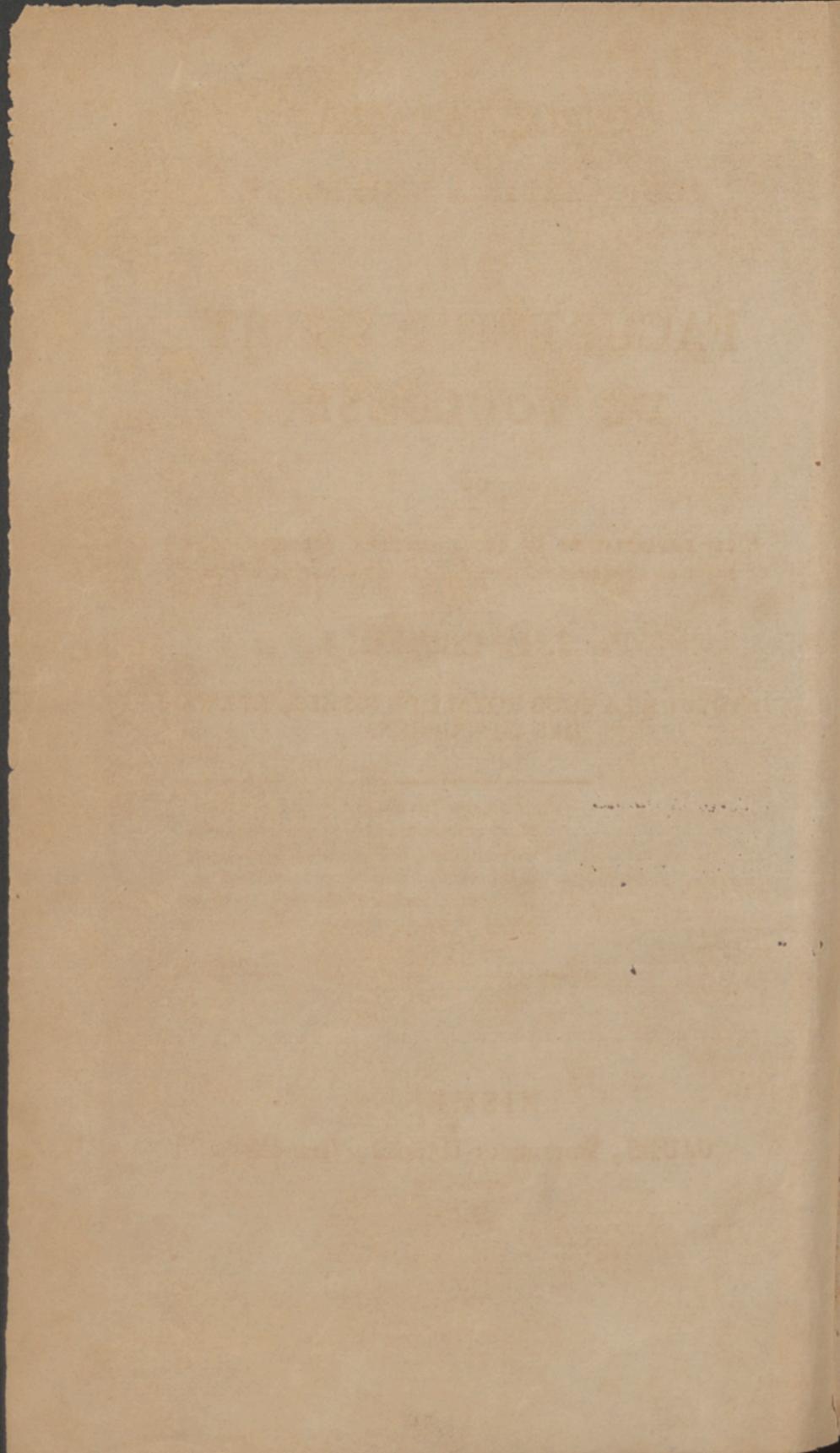
1857







Res 90,575-1



UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Rey 90575-1
35.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS DE DROIT, DES SCIENCES, DES LETTRES

ET

DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

Discours de M. Rocher, Président. — Rapports de MM. les Doyens et Professeurs. —
Distribution des Prix et des Médailles.



16 novembre 1857.

TOULOUSE,

IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN,

RUE MIREPOIX, 3.

1857.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

BOOKS-GENERAL
INTERNATIONAL LIBRARY

ALICE GOLBYELL

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

RENTREE SOLENNELLE DES FACULTÉS.

PROCÈS-VERBAL.

Ce jourd'hui, 16 novembre 1857, la séance solennelle de rentrée des Facultés de Droit, des Sciences, des Lettres et de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, s'est tenue dans l'un des grands amphithéâtres de la Faculté de Droit, sous la présidence de M. Rocher, Recteur de l'Académie, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, Commandeur de la Légion-d'Honneur.

Après la messe, célébrée dans une des salles de la Faculté, M. le Recteur est entré en séance et a pris place sur l'estrade, entouré des inspecteurs de l'Académie, des professeurs des Facultés, de l'Ecole de Médecine et du Lycée impérial.

Les principales autorités, en costume officiel, occupaient les places réservées : M. le général Foy, commandant la division militaire ; M. le premier président Piou ; M. de Gastambide, procureur général ; M. le général Béhaghel, commandant la subdivision ; M. Esmenjaud, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ; M. le président Darnaud ; M. de Villeneuve, procureur impérial ; MM. Massabiau et de Tauriac, députés au Corps législatif ; M. Ozenne, adjoint au maire ; des membres du conseil académique, de la magistrature et du clergé.

Un grand nombre d'étudiants et la première division des élèves du Lycée impérial occupaient les degrés de l'amphithéâtre.

A une heure et demie, la séance a été ouverte.

M. le PRÉSIDENT a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Le passé éclaire l'avenir : aux yeux des hommes qui veulent assurer aux choses humaines l'utilité, la force et la durée, toute entreprise de bien public a besoin pour naître ou s'affermir du contrôle et de la sanction des faits ; et c'est seulement de la trace lumineuse que le temps laisse après lui qu'on voit sortir les œuvres destinées à braver plus tard ses atteintes.

Dans l'année scolaire qui vient de finir, de graves modifications ont été introduites par une autorité vigilante dans le programme officiel des études.

Les faits avaient prononcé ; il ne s'agissait plus que de donner la forme et l'exécution à leur jugement.

Ainsi l'existence d'un seul ordre d'agrégation pour les lettres entraînait deux sortes d'inconvénients : elle imposait sans nécessité une obligation souvent impossible à remplir.

Il est, en effet, des natures d'esprit essentiellement propres à un genre déterminé d'enseignement, n'ayant besoin pour s'y vouer avec fruit que des connaissances qui s'y rapportent, et ne trouvant aucun avantage à en conquérir d'autres, l'intelligence humaine étant ainsi faite qu'elle perd souvent en profondeur ce qu'elle gagne en étendue.

Or, les exigences trop générales de l'agrégation unique éloignaient d'en affronter les épreuves ceux de ces hommes qu'attirent vers les chaires de grammaire leurs goûts, leurs habitudes, la conviction fondée du succès promis à leurs efforts, et leur interdisait dès-lors d'unir au mérite de cette aptitude spéciale l'autorité d'un grade qui en fût le signe et le gage.

Le rétablissement de l'agrégation de grammaire, en offrant à leur modeste ambition un refuge, a replacé dans toute leur dignité le fonctionnaire et la fonction.

Il a permis, en outre, de faire participer au même bénéfice la classe si digne d'intérêt des maîtres répétiteurs de nos lycées, privés jusques-là du loisir et des moyens d'instruction nécessaires à une préparation hérissée pour eux de difficultés presque insurmontables, et réduits à la douloureuse impossibilité de mettre leur expérience de chaque jour au service de leur avenir.

Prévoyante autant qu'équitable, la mesure que nous signalons a conjuré le danger résultant pour cette branche de l'enseignement, première et solide base des études classiques, de la pénurie toujours croissante de professeurs capables, expérimentés, dans une situation universitaire à la hauteur de leur mission.

La même sollicitude a suggéré la pensée d'avancer d'un an l'initiation de l'enfance aux langues grecque et latine; réparation accordée à ces langues immortelles dont un paradoxe matérialiste avait osé nier l'importance dans l'éducation.

L'organisation dans les lycées des conférences, examens et répétitions, avait suscité des plaintes. Ces exercices, trop multipliés, ont été renfermés dans des limites plus étroites et le nouveau règlement a restitué au professeur et à l'élève un surcroît précieux de temps qui permet au premier de consacrer plus de soins à ses leçons, d'en assurer mieux l'efficacité, d'en constater plus sûrement les résultats; et au second, de les compléter par la réflexion, l'analyse, la lecture.

L'enseignement de l'histoire surchargeait la mémoire de notions confuses, sans attrait et non sans danger pour l'âge auquel elles étaient réservées. Un retour s'est fait à la répartition antérieure des matières suivant l'ordre naturel des temps, le degré d'intelligence des élèves, le lien existant entre ces deux éléments d'instruction faits pour se prêter un mutuel secours : explication des auteurs, connaissance des époques

correspondantes à leurs écrits. Par suite de ces règles, l'étude de nos annales a été reculée jusqu'à cette phase de la vie où l'œil de l'enfant peut supporter sans en être blessé le grand jour de la vérité historique, et où son âme s'ouvre avec un enthousiasme dont elle sait se rendre compte aux émotions de l'honneur national.

A ces divers changements ont été ajoutés ceux qui, relatifs aux épreuves littéraires afférentes au baccalauréat ès-sciences, ont donné une sanction nouvelle à la présomption de capacité attachée au diplôme de bachelier ès-lettres, et ont dispensé les candidats de toute interpellation à ce sujet.

Il a été décidé, de plus, que pour l'une des épreuves écrites de ce dernier baccalauréat, la dissertation latine serait substituée impérieusement à l'alternative d'un discours latin ou français; qu'il serait ainsi donné satisfaction à la principale exigence du cours de rhétorique, qui a essentiellement pour objet de naturaliser la pensée dans cette belle langue des orateurs et des poètes de Rome, et que les élèves seraient par là avertis de la nécessité de compléter leurs classes, au lieu d'avoir recours au travail stérile et machinal des préparations artificielles.

C'est dans le même esprit de justice et de sincérité qu'a été écarté de l'un et de l'autre examen tout ce qui pouvait leur imprimer un caractère incertain et aléatoire; que le nombre, la diversité, la précision des questions à poser aux candidats ont été combinés de manière à garantir la netteté des réponses et l'entier déploiement d'une instruction mise en mesure de racheter par sa supériorité sur certains points son insuffisance reconnue sur quelques autres.

Enfin, Messieurs, l'Ecole normale supérieure, assise récemment sur de nouvelles bases, a témoigné avec éclat de l'intention du chef de l'Université *de voir* (pour nous servir de ses propres paroles) *cette Ecole conserver et répandre le goût des hautes et pures humanités, aimer le travail incessant de la science, estimer et cultiver tout ce qui honore l'esprit humain,*

sans exciter ni son envie ni son orgueil, joindre aux plus larges satisfactions de l'intelligence la sagesse et la modestie du principe chrétien.

Magnifique programme dont l'exécution est garantie par le choix des hommes appelés à le féconder et à le mettre en œuvre.

Voilà, Messieurs, ce qui a été fait.

Comptons fermement sur ce qui reste à faire.

Le sage promoteur de ces réformes, celui qui dans le cours de cette même année a prouvé par une rémunération plus large de certains services que sa prévoyance, quant aux choses, n'avait d'égale que sa bienveillance pour les personnes, porte dans sa pensée de nouvelles améliorations, fruit de cette double sollicitude.

Croyons en lui : la confiance, Messieurs, est l'une des formes de la reconnaissance ; on peut tout espérer de qui on doit tout attendre.

Mais si la haute sagesse qui préside à l'enseignement en a dans une juste mesure réglé le mode et les conditions, n'est-elle pas exposée, quand vient le terme de la vie cloîtrée des études, à voir son œuvre compromise dans ses résultats par les périlleux hasards de la vie libre ?

Ici, Messieurs, se présente une lacune qui frappe tous les regards, et dont toutefois les esprits les plus éclairés n'osent sonder les profondeurs, dans la conviction universellement répandue qu'on s'efforcerait inutilement de la combler.

Cette conviction, Messieurs, n'est pas la nôtre. Le bien à accomplir, par cela seul qu'il est démontré nécessaire, devient facile ; en se révélant, il s'impose ; semblable à l'œuvre de Dieu qui, enveloppée de ténèbres à sa naissance, a été fécondée par la lumière !

Nous avons assumé sur nous, Messieurs, une tâche délicate : nous avons dessein d'établir que l'émancipation prématurée de la jeunesse est, à raison des loisirs à la fois stériles et corrupteurs qu'elle lui crée, et des conséquences qu'entraîne la

brusque substitution de la volonté à la règle, l'écueil de toute éducation.

Elèves de nos écoles! il est des vérités qu'on s'honore moins de dire que d'entendre; présenter celle-ci à vos yeux sans détour comme sans crainte, c'est vous rendre la justice qui vous est due; car la franchise est un hommage. Peut-être si nous vous connaissions mieux, trouverions-nous dans le rapport de la proposition que nous avons à soutenir avec l'usage que font de leur liberté la plupart d'entre vous des raisons de douter là où il nous faudrait chercher des preuves. Tout ce qu'il y a de noble et de loyal dans la génération qui sera demain la France, tout ce qui distingue en particulier les enfants de cette contrée aimée du ciel, nous le savons. Mais au point de vue qui nous occupe, il importe peu que ce danger de perversion sur lequel nous appelons l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics vous menace sans vous atteindre; si vous parvenez à vous y soustraire, l'énergie même de la résistance que vous lui opposez démontre à quel point il est redoutable; le risque de la défaite n'est-il pas attesté par les efforts que coûte la victoire?

Il y a, Messieurs, quelque chose qui tient du devoir dans l'assistance portée à un intérêt d'ordre général. Confident des alarmes de la famille, associé à ces alarmes par notre mission, magistrat, citoyen, nous croyons qu'il nous appartient à tous ces titres de soulever une question qui, par la gravité des conséquences attachées à sa solution, s'élève aux proportions d'une question sociale.

Que l'air et l'espace soient donc laissés à notre parole! elle s'efforcera d'allier la réserve à l'indépendance. Planant au-dessus des réalités présentes, empruntant ses enseignements à des souvenirs, fidèle à cette logique des faits qui est de tous les temps, elle se tiendra sur des hauteurs où elle est sûre de rencontrer vos généreuses sympathies pour la dignité de l'homme, le bien de la société, la grandeur du pays.

Le progrès, Messieurs, est la loi de l'humanité; perfec-

tionnement intellectuel, perfectionnement moral, c'est à cela que tendent incessamment dans l'ordre de la Providence les individus comme les nations. Prophétique témoignage des aspirations de l'homme vers un autre avenir que la tombe; emploi des facultés de son âme qui atteste qu'il n'est pas né pour mourir; que même ici-bas tout ne s'en va pas avec le dernier souffle; et qu'il peut rester après la mort quelque chose de lui dans le temps, à l'imitation de ce que lui garde l'éternité.

La société faillirait à sa mission si la direction donnée par elle aux générations naissantes ne répondait pas, en favorisant les deux tendances dont le principe est en nous, à ce double vœu de notre destinée.

En est-il ainsi, Messieurs, de l'état de choses qui régit la jeunesse française au sortir de la période classique?

A l'exception de la minime portion de cette jeunesse qui, admise dans les écoles du gouvernement, s'y voit assujettie à une claustration plus ou moins étroite, le plus grand nombre ne participe, qu'à la condition d'en être affranchi, au complément d'instruction nécessaire pour leur ouvrir les voies de l'avenir. Et cette nécessité inhérente à l'organisation de nos chaires publiques, heureux qui la subit sous le toit où la tutelle domestique supplée l'œil du maître! Mais ce n'est là qu'un privilège de position en dehors duquel le jeune écolier passe tout d'un coup de cette forte discipline du collège qui l'enveloppait comme une armure à une indépendance sans limites; livré, sans autre défense que ses bons instincts et le souvenir d'un passé qui s'efface en s'éloignant, à des séductions de toute nature, se présentant à lui à toute heure, revêtant à ses yeux toutes les formes.

Entre ces séductions et lui trouvera-t-il une barrière difficile à franchir dans les exigences périodiques, soit de l'enseignement spécial auquel vont l'initier des maîtres non moins zélés qu'habiles, soit des conférences ayant pour objet d'enraciner dans son esprit cet enseignement; travaux mélangés des con-

naissances scientifiques et littéraires que lui dispenseront, suivant son aptitude ou sa destination, les diverses chaires de nos facultés?

On ne saurait nier, Messieurs, qu'il ne se trouve dans cet ensemble de ressources offertes à la jeunesse de quoi suffire, si elles étaient mises à profit avec une active persévérance, à la culture intellectuelle de chaque jour.

Mais il y a lieu de distinguer entre ce qui est obligatoire et ce qui est volontaire.

S'il ne s'agit que de prêter aux leçons d'un cours public une oreille plus ou moins attentive, de se présenter aux épreuves réglementaires avec quelque confiance dans la violence tardive faite à sa mémoire, en un mot, d'observer strictement les prescriptions du programme officiel auquel est subordonnée l'obtention d'un grade, c'est là assurément un emploi du temps qui, pour ceux dont l'imprévoyance en méconnaît le prix, n'impose à son habituelle dissipation que de légers sacrifices; et la science d'expédients, ainsi recueillie à la hâte sous la pression d'une nécessité à heure fixe, ne survit guère à la circonstance qui en a réclamé l'application. Pour entrer plus avant dans les conditions d'une préparation sérieuse à la carrière qu'on a choisie, pour ne dérober à l'une de ces sciences jalouses qui n'admettent ni interruption ni partage que quelques instants consacrés à fortifier et à étendre les autres connaissances qu'on a acquises, il faut trouver en soi le courage d'une raison à toute épreuve, demander ce courage à l'âge de l'inexpérience et de la faiblesse, se tenir constamment en garde contre des entraînements favorisés par la secrète complicité des passions qui s'éveillent.

Il existe, sans doute, des natures vigoureusement trempées qui ne relèvent que d'elles, s'isolent dans la foule, et le regard fixé sur le but, surmontent dans le calme violent, comme dit Bossuet, d'une volonté que rien n'ébranle ni n'arrête, les obstacles qui les en séparent.

Mais qui peut dire que cette énergie dans le bien est la condition commune ? et fonde-t-on un système sur des exceptions ?

Dans les cas les plus ordinaires, voici ce qui arrive :

L'écolier n'a pas encore parcouru le cercle entier de ses classes qu'il aspire à leur terme avec la fiévreuse impatience d'une imagination disposée à se désenchanter de ce qu'elle connaît pour embellir ce qu'elle ignore.

De là le refroidissement de son zèle ; de là son éloignement marqué pour la réunion des deux baccalauréats ; de là le choix irréfléchi d'une carrière, non parce qu'il s'y sent propre, mais parce qu'elle offre à ses rêves d'indépendance une satisfaction plus prompte ; de là enfin des appels réitérés à une tendresse aveugle à l'effet d'en obtenir, avant l'heure, cette indépendance faite à l'image de ses désirs et de ses espérances.

Ce vœu est accompli ; la transformation s'opère. L'écolier devenu étudiant respire à pleine poitrine cet air de liberté qui l'enivre ; doué toutefois d'un naturel timide et honnête, retenu par son éducation sous le joug du devoir, il hésite à prendre possession de ce monde nouveau dont le prestige l'effraie en même temps qu'il l'attire ; il demande à l'étude de le protéger contre la fascination des dangers qu'il entrevoit. Tentative vaine ! sa porte est assiégée par ces faciles amitiés qui se dénouent en aussi peu de temps qu'elles se forment, détournant au profit de leur inquiète oisiveté ses heures de solitude et de travail.

Comment échappera-t-il à cette obsession tyranniquement affectueuse, à des confidences qui sont pour lui des révélations, à ce cynisme des entretiens contre lequel protestent en secret tous les pudiques instincts de l'âme, où la jactance du vice en délaie le poison, où un scepticisme railleur s'attaque tout ensemble à la virginité des sentiments et à la sainte autorité des croyances ? Enlacé dans une sorte de réseau de corruption, le jeune adepte de cette science du mal prélude à

de plus graves écarts par des habitudes ennemies de toute gêne, s'acclimate dans une atmosphère de bruit et de fumée, dissipe ses journées dans des amusements frivoles qui le placent sur la pente des jouissances coupables. Et quand le soir il se retrouve en face de lui-même, tout étourdi encore de cette agitation dans le vide, les sens émus d'un trouble qu'ils ne connaissent pas, où puisera-t-il la force de préférer aux éblouissements du dehors les murailles nues de sa cellule d'étudiant, la clarté voilée de sa lampe, l'austérité de ces heures où tout se tait autour de la pensée qui veille ?

Avec sa pureté, l'âme perd sa vigueur ; à la longue, le sens moral s'oblitére ; il semble que le tumulte du monde ne permette pas à la conscience de se faire entendre de près, ou si parfois elle se révolte contre les égarements dont elle n'a pas su nous défendre, les remords tardifs qu'elle soulève s'émoussent par leur impuissance.

Chose triste à dire ! la confraternité de vie qui au collège imprime au travail une si active impulsion, ne produit guère, quand le seuil en est franchi, que des fruits amers ; principe d'émulation dans un cas, cause de dégénérescence dans l'autre : car ces existences liées entre elles c'est d'une part, le désordre mis en commun ; de l'autre, le sommeil contagieux de l'intelligence insoucieuse de se retremper aux sources vives du beau et du grand.

Plus l'enfant se fait homme, moins il cherche à développer en lui par des lectures fortifiantes ce qu'il a appris ; les livres où est déposée la nourriture spirituelle de ses jeunes années se couvrent de la poussière que le temps amasse sur son chemin ; tout commerce est rompu entre lui et ces immortels génies dont il s'est séparé sans retour au moment même où il eût été le plus apte à les comprendre. A l'inverse de ce personnage célèbre, répondant à un auteur de son temps, qui lui demandait s'il avait lu ses ouvrages : *Je ne lis plus, je relis*, il délaisse les chefs-d'œuvre de l'esprit humain pour cette littérature industrielle, exploitant au jour le jour

une curiosité blasée qui ne s'alimente que de ce qui la surexcite : sentiments exagérés , doctrines téméraires , folle intempérance de style.

En résumé , que trouvons-nous après un certain temps au fond de cette vie trop tôt abandonnée à elle-même ? l'abaissement du caractère , conséquence fatale de la licence des mœurs ; la dépravation du goût résultant de la préférence donnée à une littérature sans grandeur sur celle qui a atteint la dernière limite assignée par le Créateur au génie de l'homme ; enfin le dessèchement du cœur amené par l'irrégion.

Et c'est là de tous les coups le plus funeste ! Quand viendront pour ce transfuge involontaire de la morale du foyer et du collège les inévitables épreuves qui nous attendent tous , il ne saura où reposer ce cœur , seul aux prises avec la souffrance ; lui , membre déshérité de la grande famille ; enfant de Dieu , que de faux amis ont fait orphelin ! le souvenir même de ses années d'innocence et de foi sera pour lui un tourment de plus ; et si quelque jour passant , le front incliné , devant la porte entr'ouverte de l'un de ces asiles sacrés où se réfugie le sentiment de nos misères , il est , comme autrefois , attiré sous ses voûtes , sa poitrine se gonflera sous le poids de ce passé accusateur ; il se dira de quelles tendres affections une providence amie l'entoura dès sa naissance ; il se représentera sa mère agenouillée près du berceau où elle couvait du regard sa jeune âme comme pour la faire éclore ! Plus tard , lui révélant Dieu par la prière ; plus tard encore , lui apprenant la vertu par ses leçons et la lui faisant aimer par ses exemples ; émotion d'un moment qu'au sortir du temple dissipera le souffle glacé du monde et qu'il ne retrouvera peut-être plus qu'à l'heure suprême où tous les voiles tombent et où la vérité apparaît à nos yeux près de s'éteindre , comme un rayon détaché de l'éternité !

Ainsi s'écroule pierre à pierre cet édifice de l'éducation élevé avec tant de soin. Années pleines de promesses qui en deviez être le riche couronnement , années fécondes desti-

nées à doter la patrie d'une génération forte, capable de lui ouvrir de nouveaux horizons de prospérité et de gloire, vive jeunesse, saison des fleurs de la vie qui, à la différence de l'autre printemps, n'avez pas de retour, qu'avez-vous produit? que reste-t-il de vous?

Nous n'irons pas plus loin, Messieurs; Dieu nous garde de faire peser sur la généralité ce qui n'est imputable qu'à quelques-uns : débauches effrénées, amour dévorant du jeu, ruineuses dissipations qui, d'expédients en expédients, amènent des nécessités terribles. A quoi bon sonder ces abîmes? Nous en avons dit assez, ce nous semble, pour justifier cette conviction que de deux systèmes, qui ne font qu'un tout indivisible, celui qui devrait être le complément de l'autre met en péril tout le bien qui en est résulté; que dans un âge voisin de l'enfance la volonté, instrument de salut ou instrument de ruine, suivant la force ou la faiblesse du point d'appui qu'on lui prête, ne saurait être admise comme constituant à elle seule une règle suffisante de conduite;

Qu'enfin un état de choses qui entraîne des conséquences peu conciliables avec le maintien de l'ordre moral dans la société appelle impérieusement une réforme.

Cette réforme, Messieurs, en quoi consistera-t-elle? Il semble qu'elle est renfermée tout entière dans une application plus étendue et plus tranchée du principe de l'enseignement obligatoire. Il appartient à qui de droit d'apprécier s'il ne conviendrait pas avant tout de reculer, ainsi que l'ont demandé expressément plusieurs Conseils académiques, l'âge d'admissibilité aux deux baccalauréats, de refouler ainsi dans le cœur de l'enfant et du père ce besoin imprudent d'abrégier le temps des études; l'un, pour jouir plus tôt de sa liberté; l'autre, pour avancer le terme de ses sacrifices.

Il y aurait lieu d'examiner ensuite si, en conformité du principe que nous venons de rappeler, il ne faudrait pas établir entre les Ecoles de Droit et de Médecine rattachées par un lien plus étroit aux Facultés des sciences et des let-

tres et certaines écoles du gouvernement une assimilation plus ou moins complète qui, sans imposer aux premières la nécessité d'une claustration absolue, leur en assurerait les avantages; de retenir, par exemple, sous un regard vigilant, l'élève au travail pendant la plus grande partie du jour, et d'absorber par des prescriptions auxquelles viendrait en aide la sanction d'un contrôle ultérieur les heures laissées à sa libre disposition;

En d'autres termes, de l'astreindre à l'analyse de chacune des leçons de ses cours; analyses communiquées le lendemain aux maîtres chargés des conférences ayant pour objet le développement de ces leçons;

De faire précéder les examens définitifs par des examens partiels assez multipliés pour constater, à de courts intervalles, le dépôt confié à la mémoire de l'élève d'une instruction solide et graduée; sorte d'alluvion intellectuelle, lent ouvrage du temps, qu'il respecte quand il l'a ainsi formée; et par-dessus tout, d'attacher à ces diverses épreuves, sur le témoignage de notes indicatives de leurs résultats, une portée et des conséquences propres à en garantir l'efficacité: promesses de récompenses, menaces d'exclusion.

Nous n'avons pas prétendu, Messieurs, par ces indications rapides, jeter les bases d'un système; nous avons voulu seulement provoquer un examen approfondi de la question. La lumière vient de haut. Il nous suffit de faire appel à l'initiative inspirée du ministre en qui se personnifie l'avenir de l'enseignement; digne auxiliaire de cette volonté suprême qui, toute-puissante pour le bien, ne reconnaît d'impossible que le mal.

Notre patrie, Messieurs, n'est grande entre les nations qu'à la condition de justifier, à tous les points de vue du progrès, sa vieille renommée. Nous ne devons pas seulement compte à cette opinion du dehors de notre fidélité aux traditions héroïques du champ de bataille. Postérité du grand siècle, notre écusson porte en même temps que les noms des Turenne et

des Catinat, ceux des Bossuet et des Corneille. A des titres divers, mais également impérieux, ces noms obligent. Notre dette envers les premiers, nous l'avons largement acquittée ; sommes-nous restés, quant aux seconds, au niveau du rang qu'ils nous ont donné à soutenir ? A part quelques illustrations éclatantes, vers lesquelles (s'il nous est permis de le dire) nous reportent des souvenirs, orgueil et joie de notre vie, la médiocrité dans les arts d'imagination se trahit par ses vains efforts pour atteindre à l'originalité. Comme le feu qu'attise le mouvement et qui s'éteint dans la tempête, le génie des lettres qu'on a vu, au sortir des temps agités de la Fronde, allumer son flambeau au tison mourant des discordes civiles, a été, dans nos temps modernes, comme étouffé sous la stérile violence des révolutions.

Que les pouvoirs protecteurs de la société, après l'avoir raffermie sur ses bases, la sauvent une fois de plus en la régénérant ! Il est dans leur mission tutélaire de préserver, par des mesures habilement prévoyantes, les générations nouvelles de ce désordre des esprits et des cœurs qui exposent tant de nobles natures à mentir à leur destinée. Tout se lie dans l'ordre moral : s'éclairer (on l'a dit), c'est devenir meilleur, et la vertu se puise aux mêmes sources que le génie. Qu'elles se rouvrent donc à la jeunesse de notre temps ces sources d'inspiration et de vie : fortes croyances, sentiments généreux, respect de soi, mœurs sans tache, intelligence nourrie de cette pure substance de l'antiquité, qui des imitateurs fait des modèles !

La France ainsi verra renaître dans les diverses branches de ses services publics, dans les professions libérales, dans le domaine des lettres, des sciences et des arts la supériorité qui lui appartient ; et nos cœurs émus d'une patriotique fierté, rendront grâces au missionnaire de la Providence parmi nous du nouvel éclat imprimé à ce glorieux drapeau qui flotte sur le monde !

Rapport sur les travaux de la Faculté de Théologie protestante de Montauban, pendant l'année scolaire 1856-1857, présenté par M. Montet, doyen de cette Faculté, au Conseil académique de Toulouse (1).

MONSIEUR LE RECTEUR, MESSIEURS,

Le tableau des travaux de la Faculté de théologie protestante de Montauban, que je dois vous présenter annuellement, ne diffère pas essentiellement d'année en année. Un petit nombre de faits d'un caractère intime et qui n'ont de l'importance que comme symptômes de notre situation scientifique et morale, l'analyse rapide de nos cours, qui doivent nécessairement se répéter après d'assez courtes périodes, le résultat des épreuves qui servent à constater les efforts et les progrès des élèves, ou à prouver qu'ils sont dignes des grades académiques, telle en est la matière obligée et périodiquement à peu près la même. Cependant, je ne crains pas que votre intérêt fasse défaut au compte que j'ai à vous rendre : la sollicitude, dont j'ai l'honneur d'être le témoin, avec laquelle votre bienveillant regard se porte sur tous les établissements soumis à votre haute surveillance, le but que la Faculté de Montauban est destinée à remplir, but plus élevé que les intérêts même de la science, suppléeront, je ne dois pas en douter, au manque de nouveauté ou de variété des objets sur lesquels je dois appeler votre attention, comme à la forme dont je saurai les revêtir.

La situation extérieure de la Faculté de Montauban n'est pas changée. Les circonstances permanentes ou passagères qui doivent nécessairement contrarier ou retarder le développement de ses études, continuent à peser sur elle. Je les ai signalées l'année dernière : isolement de tout foyer scientifique, ressources littéraires incomplètes. Cependant, et je suis heureux de le dire dès l'entrée, il semble que la Faculté marche dans une voie d'améliora-

(1) Quoique ce rapport n'ait été lu qu'en Conseil académique, il a sa place naturelle auprès des rapports de MM. les Doyens des autres Facultés dans le compte-rendu des travaux de la dernière année.

tion et de progrès. J'aurai l'honneur de mettre sous vos yeux, en le comparant à celui de l'exercice précédent, le tableau des examens et des travaux de l'année scolaire qui vient de s'écouler; vous jugerez si le résultat favorable que j'énonce en ressort légitimement. Permettez-moi de l'indiquer ici à un point de vue plus général.

Mais en prononçant les mots de progrès des études théologiques, il faut se hâter de le reconnaître, l'intérêt qu'elles inspirent parmi nous est bien peu en rapport avec l'activité que provoquent, de nos jours, quelques autres branches de la science.

Au milieu des progrès de tout genre, dans un pays que l'on a quelquefois nommé le centre du mouvement intellectuel du monde moderne, la science théologique est, non-seulement négligée, mais pour ainsi dire inconnue. Et en me renfermant dans le cercle académique, dont je ne dois pas sortir ici, je ne crains pas d'avouer notre pauvreté théologique : l'histoire l'explique trop naturellement pour que l'on puisse nous en faire un reproche. Notre vie scientifique est en quelque sorte étrangère et empruntée, notre ignorance même des travaux exécutés ailleurs, presque générale. Aux causes si nombreuses et si variées qui paralysent autour de nous les sciences théologiques, se joignent, comme obstacle à nos études, des causes particulières plus ou moins passagères qui naissent, ou de la nature de ces études elles-mêmes, ou de l'esprit de l'époque actuelle. Nous ne sommes pas toujours à l'abri de ce travers, que les hommes jaloux des progrès intellectuels de la France signalent comme la maladie de notre siècle, comme la mort des études sérieuses, de cette impatiente précipitation, qui considère moins la science comme un but que comme un moyen, qui s'enquiert moins de ce qui peut élever et agrandir l'intelligence que de ce qui est immédiatement applicable et peut être matériellement utile. Cet entraînement, à l'abri duquel devraient nous mettre, ce semble, quelque général qu'il soit ailleurs, le but et le caractère de nos études, est d'autant plus dangereux pour elles qu'il s'allie plus facilement dans quelques esprits, et sans qu'ils en aient même conscience, à des tendances qui peuvent leur paraître respectables. Une pratique étroite et exclusive nie quelquefois systématiquement le prix de la science; un vague piétisme, un dogmatisme irrationnel déclarent les études théologiques inutiles ou même dan-

gereuses, et la science par excellence, celle qui les résume toutes, qui leur donne à toutes leur valeur, la science de Dieu, de ses œuvres et de ses rapports avec l'humanité devient ainsi un empirisme étroit sans valeur comme sans action sur les intelligences.

Toutefois, après ces aveux et avec ces réserves, il semble, ai-je dit, qu'un nouveau souffle vivifie nos études. Les prétextes dont se couvrent trop fréquemment la langueur des âmes ou la légèreté des esprits semblent s'affaiblir ou disparaître. L'activité intellectuelle est plus fortement excitée; il semble qu'un plus grand nombre d'élèves comprennent que les études sérieuses préparent seules aux destinées graves, que la haute vocation à laquelle ils aspirent exige d'eux des préparations fortes, des habitudes laborieuses et persévérantes; un plus grand nombre ne craignent ni la longueur, ni l'intensité des efforts, et puisent avec une activité plus soutenue dans ces riches trésors de connaissances, que de longues et consciencieuses recherches ont accumulés, sur toutes les questions théologiques, chez des peuples au milieu desquels le protestantisme a, depuis plusieurs siècles, déployé son esprit d'examen et de lumières.

Le nombre de nos élèves s'est accru; il a été de 58 : 32 en théologie, 26 en philosophie; 9 en plus sur l'exercice précédent. Cette augmentation peut au premier abord sembler insignifiante; elle ne paraîtra pas sans importance si l'on considère le nombre relativement restreint de nos étudiants et si j'ajoute qu'elle a été progressive depuis quelques années, que, malgré le nombre assez considérable des certificats d'aptitude au grade de bachelier en théologie, délivrés annuellement par la Faculté, le nombre des étudiants s'est élevé en trois ans de 44, — chiffre que ne dépassaient pas en 1854 les deux auditoires réunis, — à celui de 58 qu'il a atteint l'année dernière.

Cette marche ascendante est-elle un fait fortuit, transitoire, dû à des circonstances passagères? Ou devons-nous en chercher l'explication dans des considérations plus élevées?

De nos jours, — c'est là un fait que reconnaîtra tout observateur attentif au mouvement des esprits, — par une de ces réactions que l'histoire nous apprend à regarder comme inévitables et nécessaires, après une époque d'hostilité et d'indifférence, les questions

religieuses reparaissent avec force ; et malgré les merveilles tous les jours accumulées de l'industrie, malgré tous les prodiges de l'art humain, l'homme sent que la matière ne l'épuise pas tout entier et qu'il est pour lui d'autres intérêts que ceux de ses calculs et de ses plaisirs.

Je sais qu'il serait facile de porter, sur notre société si variée, si confuse, et dans laquelle s'agitent tant d'éléments divers, un jugement qui pourrait sembler contradictoire et qui serait également vrai. Mais si les doctrines religieuses ne sont encore, pour un trop grand nombre d'esprits, qu'une tradition morte pour laquelle un respect extérieur cache au fond un dédain secret et un total manque de foi, si l'invasion des intérêts matériels étouffe les nobles pensées de l'intelligence, il est vrai cependant que la vie rentre dans ce domaine élevé où s'agitent les hautes questions qui font la grandeur de l'homme ; les problèmes religieux obtiennent du moins la seule condition qu'ils réclament et qu'une incrédulité ignorante et superficielle leur refusa longtemps parmi nous, une attention et une discussion graves, sérieuses et dignes de leur importance.

Cette situation des esprits est-elle absolument étrangère au fait que je viens de signaler, à ce mouvement vers un genre d'études et une carrière qui ne promettent aucun aliment au désir des jouissances matérielles, aux calculs de l'ambition ou de l'intérêt si généralement et si vivement excité de nos jours ? Je craindrais d'exagérer la portée de quelques chiffres modestes, de donner, en l'attribuant à un mobile aussi élevé, trop de valeur à un fait qui peut avoir des causes moins profondes, et sans croire cependant qu'il fût absolument téméraire d'établir un tel rapport, je me borne à tirer de ce fait une conséquence qui, j'ose le croire, paraîtra moins hasardée, c'est l'approbation que les Eglises réformées de France accordent ainsi tacitement à nos efforts, la bienveillante sympathie dont elles paient notre dévouement et nos travaux.

Rien n'est plus varié que l'enseignement théologique ; il est tel que, loin de vieillir et de s'épuiser sous la main du temps, il semble rajeunir et se renouveler d'époque en époque. Et je ne veux pas dire par là seulement que la pensée divine qu'il a mission d'étudier lui offre toujours à sonder de nouvelles profondeurs, de nouvelles lumières à recueillir, qu'elle ne sera jamais pleinement saisie ici-bas dans toute son étendue, et que l'espace infini qu'elle

ouvre à la connaissance de l'homme demeurera constamment inépuisable pour son intelligence toujours active et toujours bornée ; mais je veux encore faire observer que chaque époque reçoit en quelque sorte, en fait d'études théologiques, un appel particulier et une nouvelle direction. Sur un fonds immuable, et malgré le fait d'une religion positive, le temps marque, de son empreinte, les conceptions théologiques, fait surgir de nouveaux problèmes, ou modifie l'importance relative des questions agitées jusqu'alors. Un fait mieux constaté ou mieux compris, une vérité plus clairement mise en lumière, l'erreur même d'un esprit supérieur ouvrent souvent de nouvelles perspectives et deviennent l'occasion de nouveaux développements. Le théologien, chargé des nobles fonctions de l'enseignement, doit suivre avec la plus sérieuse attention ces mouvements de la science, non, à Dieu ne plaise, pour abaisser la sainte et mystérieuse grandeur des vérités qu'il doit exposer au gré des variations des opinions humaines, mais pour résoudre les questions dont les esprits sont surtout préoccupés autour de lui, pour ne pas demeurer étranger aux besoins et aux aspirations de son siècle, en particulier pour apprendre aux jeunes intelligences, dont la direction lui est confiée, à porter sur tous les systèmes le regard calme et ferme de la réflexion, à dégager partout les éléments vrais des idées fausses, superficielles ou incomplètes, surtout à ne pas douter de la vérité au milieu des agitations et des écarts même de la science. C'est à ce prix qu'il s'attirera l'attention et l'intérêt des élèves, à cette condition qu'il obtiendra la légitime influence qu'il doit désirer exercer sur eux. Ce caractère d'actualité, cet élément mobile qui modifie si profondément l'enseignement théologique, disparaît malheureusement dans la rapidité d'un résumé de cours académiques ; si les bornes que je ne dois pas dépasser ici me permettaient de le mettre en relief, il donnerait de la nouveauté et de la vie à ce que j'ai le regret de ne vous présenter que sous la forme aride d'une table de matières et d'une sèche nomenclature.

Le cours de dogmatique, consacré, pendant toute l'année antérieure, à établir des prolégomènes indispensables, a eu pour objet, dans celle-ci, la théologie générale et quelques doctrines essentielles de la théologie chrétienne spéciale. Voici la suite des développements de ce cours durant les deux semestres :

Théologie générale : existence de Dieu. Contraste de la théodicée déïstique et de la théodicée panthéistique, conceptions tout à la fois partielles et excessives comme les méthodes dont elles dérivent, et dans lesquelles la science finit par se heurter contre les données invincibles de la conscience. — Haute et profonde vérité de la théodicée biblique, qui unit simplement ce qu'on a nommé l'immanence et la transcendance divines.

Arguments : ontologique, cosmologique, théologique, historique, moral. Discredit des trois premiers depuis Kant. Est-ce avec raison que ces trois preuves ont été déclarées, par ce philosophe et par son école, sans valeur et sans force ?

Attributs de Dieu. Incertitude de la raison spéculative sur ce point capital ; Dieu est nécessairement l'être incompréhensible. C'est à la révélation qu'il faut demander surtout ce qu'il est. Examen des tendances panthéistiques qui se sont répandues de nos jours.

Création : anciennes cosmogonies sacerdotales et philosophiques. Opinions modernes. Point fondamental de séparation entre le théisme, le panthéisme et le naturalisme. — Doctrine scripturaire, que la philosophie ancienne n'avait pas même aperçue, et dont la raison, néanmoins, se contente le mieux. Attaques successives des sciences contre le premier chapitre de la Genèse : témoignage que les sciences historiques et physiques finissent par rendre à ce majestueux frontispice des livres saints à mesure qu'elles avancent chacune dans leur ligne propre.

Providence : générale et particulière. Doctrine biblique. Objections.

C'est par l'anthropologie que la théologie générale se lie à la théologie chrétienne spéciale, et ici l'objet principal est de constater l'état actuel de l'humanité, l'existence du péché originel, c'est-à-dire d'une disposition anormale dans l'homme et la mystérieuse déchéance qu'elle implique. Ce double fait, vivement nié au dix-huitième siècle, est accordé aujourd'hui, quoique, en faisant profession de l'admettre, les tendances actuelles se réservent le droit de l'entendre à leur manière ; mais l'aveu n'en est pas moins très-important, car c'est la concession de la base même du christianisme, qui est rédemption.

Théologie chrétienne spéciale : doctrine du salut ou rédemption.

Deux questions principales : 1^o par quel moyen le salut nous a-t-il été obtenu ? 2^o comment pouvons-nous nous l'approprier ? Expiation, justification.

Expiation : l'effort constant de la philosophie religieuse étant de relever exclusivement l'effet moral de la rédemption, auquel de nombreuses interprétations ont, de nos jours, prétendu tout ramener, l'œuvre essentielle de la théologie est d'en maintenir le côté ou le but expiatoire si formellement donné dans les saintes Ecritures et si intimement lié au système entier du christianisme théorique et pratique. — Idée de révélation : ce grand dogme trouve en elle ses preuves directes, mais il a aussi des racines, et des racines plus profondes qu'on ne le pense communément dans la conscience générale religieuse et morale. — Etude des sacrifices.

Justification : cette doctrine appelle les mêmes observations que celle de l'expiation, touchant les opinions qui la nient ou la volatilisent, car c'est toujours la rédemption, objective dans un sens, subjective dans l'autre. En quoi consiste la justification ? Par quel moyen est-elle obtenue ? Divergences des opinions à cet égard, non-seulement entre les grands partis religieux, mais entre les diverses fractions d'une même Eglise. — Le principe posé à cet égard par la Réformation, bien loin d'infirmer l'obligation morale, comme on l'en accuse trop souvent, la rehausse et l'affermi. Il assigne, avec l'auteur de l'épître aux Romains, pour terme final de la justice de la foi, la justice de la loi.

Le professeur de morale, après quelques observations préliminaires sur l'ensemble de son sujet, a développé les principes généraux de la morale chrétienne au point de vue scientifique.

Sans nul doute les lois morales de l'Evangile sont autre chose et plus que la science ; sans doute aussi la morale chrétienne scientifique est la même, dans tout ce qui la constitue essentiellement, que la morale populaire. — Le christianisme, et c'est là sa gloire et l'un des caractères les plus frappants peut-être de son éternelle vérité, — n'a pas voulu enseigner une doctrine ésotérique, réservée à un petit nombre, comme l'ont fait, par la force même des choses, les anciens philosophes. Partout il a posé l'égalité, le droit commun, l'unité ; ainsi la morale chrétienne est la même pour tous : même nature au point de départ, même législateur, même loi, même obligation, même moyen de relèvement, même fin.

On conçoit cependant que sous le rapport des questions à examiner et des méthodes à suivre, il existe des différences entre le point de vue populaire et le point de vue scientifique de la morale chrétienne. Et sans entrer dans les vaines et dangereuses subtilités de la casuistique, dès que l'on se place sur le terrain de la science, la morale chrétienne soulève, comme la dogmatique, les problèmes les plus intéressants à la fois et les plus graves, — d'autant plus difficiles à résoudre que les passions opposent plus de sophismes aux choses de pratique qu'à celles de simple théorie.

A cette observation générale se lient les deux recherches non moins importantes des rapports de la morale naturelle et de la morale chrétienne et des sources de cette dernière; ces deux morales ne sont pas entièrement identiques, ni entièrement différentes. L'Évangile a donné à la volonté humaine des moyens d'action, de force, aussi bien que des devoirs à remplir, que l'homme n'aurait pas puisés dans sa nature, toute l'histoire l'atteste. La source principale de la morale chrétienne, celle que rien ne peut remplacer, c'est le Nouveau-Testament; mais l'Évangile s'est appuyé sur le fond universel et permanent de la conscience humaine.

Après ces observations préliminaires, la solution de trois grandes questions a constitué l'ensemble de ces cours. Première question : anthropologie. Quel est l'état naturel de l'homme par rapport aux devoirs de la morale chrétienne? Le professeur a répondu par des études sur la loi morale naturelle, la conscience, la liberté, le devoir et la vertu, la misère morale de l'homme, le péché et le vice, la responsabilité, etc., s'efforçant de tenir une juste balance entre les systèmes qui accordent tout à l'homme naturel et ceux qui lui refusent tout.

Deuxième question : nomologie. Qu'est-ce que Dieu demande de l'homme? Quelle est la loi qui le régit? Cette question impliquait l'examen de ce qui constitue proprement la loi révélée, des caractères distinctifs de la morale chrétienne et des reproches qui ont été adressés à cette morale par les écoles philosophiques.

Le professeur a cherché à en déterminer le principe fondamental, en étudiant les débats soulevés, sur ce sujet, par la philosophie de Kant. Il a discuté les bases fondamentales des systèmes de morale les plus célèbres; il a expliqué et caractérisé les trois gran-

des lois de l'amour de Dieu , de l'amour du prochain et de l'amour de soi-même dans leurs sources , leurs traits essentiels , leurs développements et leurs conséquences , et résumé ce que la Bible , l'histoire de l'humanité et l'expérience individuelle offrent de plus frappant sur ces graves matières.

Troisième question : ascétique dans l'acception la plus élevée de ce terme. Comment l'homme peut-il devenir ce que Dieu veut qu'il soit ? Quels sont les moyens de relèvement et de progrès moral ? Cette partie devait exposer les caractères et les conditions de la vraie repentance , ainsi que la nature et les éléments de la sanctification chrétienne , les motifs et les mobiles moraux , tels qu'ils sont donnés par notre nature spirituelle , par la foi et l'esprit divin. Le cours s'est terminé par la question du souverain bien qui correspond à celle de l'eschatologie dans la dogmatique.

Le même professeur , chargé en général de l'enseignement des diverses branches de la théologie pratique , a joint cette année à son cours de morale un cours de catéchèse dans lequel , en établissant l'importance de l'éducation religieuse sous ses différentes formes et aux diverses époques de l'enfance , il a réfuté l'erreur célèbre de Rousseau , et montré que la religion chrétienne , dans ce qu'elle a de capital et de pratique , est accessible à l'intelligence et à la conscience de l'enfant. Après avoir rapidement parcouru l'histoire de la catéchèse , depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours , il a exposé la forme et la méthode de cet enseignement , et esquissé les grands linéaments des leçons qui doivent entrer dans ses trois parties , historique , dogmatique et morale. Ce cours a un caractère pratique plutôt que théorique.

Le cours d'histoire ecclésiastique a embrassé cette année l'époque du moyen-âge , depuis le règne de Charlemagne jusques au commencement du seizième siècle , et il a successivement exposé les objets d'études , aussi nombreux que variés , qu'offre cette longue période ; j'en indique seulement les plus importants , une simple nomenclature serait ici trop étendue.

Et d'abord , l'impulsion missionnaire qui , par la conversion des peuples germaniques du nord et des Slaves , arracha , du sol de l'Europe , les derniers restes du paganisme , signalée encore par de nombreux exemples d'abnégation et de dévouement , dignes de

ceux des temps antérieurs, mais souillée aussi par des violences inévitables peut-être, mais que l'Évangile doit désavouer ;

La papauté, dont quelques noms et quelques événements suffisent pour caractériser les différentes phases durant cette époque : exerçant par quelques pontifes du neuvième siècle les droits qui, dans la pensée des peuples, lui étaient attribués depuis longtemps, et dont les titres historiques venaient d'être écrits, affaiblie par les discordes du dixième siècle, s'élevant à toute sa hauteur avec Grégoire VII et surtout avec Innocent III, insultée et captive avec Boniface VIII, exilée à Avignon, déchirée par le schisme ; amoindrie par les grands conciles du quinzième siècle ; mais, quoique déchue, demeurant puissante à la fin de la période ;

Le monachisme et ses puissantes associations ;

Les croisades, ce mouvement à la fois européen et national auquel prirent part successivement toutes les nations de l'Europe et toutes les classes, qui par ses conséquences modifia profondément les mœurs, l'état religieux, l'état social des peuples, donna une impulsion si vive aux sciences et aux arts, à l'industrie, au commerce, à toutes les directions de la vie des peuples ;

Les rapports de l'Église et de l'État, surtout cette lutte gigantesque du pouvoir temporel et spirituel qui agita tous les États de l'Europe, dont l'histoire fut quelquefois tout entière, avec des fortunes diverses, dans le conflit et la domination successive de ces deux forces rivales ;

Le mouvement des études qui, commencé par la puissante main de Charlemagne, un instant suspendu par le siècle de fer, s'agrandit et se continua à travers toute cette période, surtout cette formation des langues et des littératures nationales dont nous étudions encore avec tant d'intérêt et d'utilité les premiers développements ;

La scolastique, cette création puissante dont ces siècles nous offrent la formation, la domination et la décadence, qui à travers bien des erreurs et des abus exerça en résultat une influence bien-faisante, et avec elle les tendances théologiques différentes qui, en la modifiant ou en la combattant, se partagèrent l'empire des intelligences ;

L'histoire des sectes nombreuses qui s'élevèrent contre l'Église et dont la répression fut souvent sanglante ;

La vie religieuse et morale des peuples qui, dans ces siècles

obscur, portent cependant l'empreinte si vive de cette loi divine dont l'action incessante pousse l'humanité dans les voies où la Providence l'appelle, agit sous toutes les formes, s'adapte à tous les degrés de la culture humaine, épure, ennoblit, civilise et fait servir même les passions et les obstacles au but sublime qu'elle doit remplir ;

Le culte enfin, dont les formes graves et imposantes, malheureusement quelquefois bizarres et grossières, exercèrent une action puissante sur des générations incapables peut-être de saisir les objets spirituels autrement qu'au moyen des symboles et des images matérielles.

Il n'est aucune époque de l'histoire qui ait été et qui soit encore de nos jours plus diversement appréciée que le moyen-âge. Le professeur chargé de l'exposer a dû se garder également de l'enthousiasme exagéré d'une école qui, sous l'impulsion d'un écrivain célèbre, en a poétisé les arts, les institutions et les croyances, du zèle outré d'un parti qui y voit l'idéal de la société, mais aussi de cette légèreté superficielle qui n'est pas encore très-éloignée de nous, et qui ne voulait y trouver qu'erreur, ignorance et désordre. Il a dû s'efforcer de le peindre, non tel que le représentent les systèmes préconçus, les préjugés et les passions, mais tel que le montrent les vraies données de l'histoire : grossier, violent, sensuel, fanatique, superstitieux, mais religieux, croyant, fort, dévoué ; enthousiaste, ignorant, mais scrutateur ; luttant contre les ténèbres, illustré par des hommes dont la gloire, que la postérité a consacrée, est d'autant plus grande que leur siècle fut plus barbare, dont les écrits, malgré leur forme imparfaite, leur langage incorrect, leur méthode confuse et vicieuse, n'en sont pas moins des monuments remarquables de la richesse et de l'activité de l'esprit humain ; présageant enfin et préparant par la renaissance le monde moderne.

Le sujet du cours de critique et d'exégèse du Nouveau-Testament a été la vie de Jésus en regard du livre célèbre de Strauss, si in-tempestivement, pour le dire en passant, traduit dans notre langue. De toutes les époques de l'histoire, la plus grande et la plus féconde est sans comparaison celle de la fondation du christianisme ; c'est d'elle que datent une nouvelle conception de l'homme, de la société, de l'humanité, une nouvelle conscience religieuse et morale,

et, pour tout dire en un mot, une vie nouvelle et un nouveau genre humain. Or, tous ces effets proviennent d'une personnalité sainte dont l'esprit et la vie sont le fond même de notre développement moderne.

Il est donc de la dernière importance de travailler à toujours mieux connaître les faits constitutifs du christianisme, c'est-à-dire cette personnalité elle-même qui en est le centre, l'âme et l'objet.

Après cette observation générale, le professeur a indiqué la filiation et la nature du système de Strauss de la manière suivante :

Notre siècle a obéi à ce besoin de connaître les sources primitives du christianisme ; mais parmi les hommes voués à ces recherches, il en est un qui, se faisant l'héritier de tous les doutes du dix-huitième siècle et les poussant à l'extrême, les a systématisés dans un ouvrage, expression de la conscience négative de notre époque, et s'est efforcé d'anéantir tous les éléments historiques de la foi chrétienne, et par conséquent cette foi elle-même, en transformant le Christ des Evangiles, le Christ de l'histoire, en un Christ mythique ou légendaire.

Comment Strauss a-t-il été conduit à ce déplorable résultat ? Par l'application, quoi qu'il en ait dit, d'une philosophie panthéistique, de la philosophie hegelienne qui est sa présupposition constante, le perpétuel préjugé qui l'inspire et le domine ; c'est là la clef comme aussi la réfutation de son système. En effet, dans ce système de l'immanence, où Dieu n'est que le progrès dialectique du monde, que l'esprit universel, absolu, arrivant successivement à travers les individus à la conscience de lui-même, et où les individus ne sont que des modifications éphémères de l'esprit universel, des exemplaires fugitifs de l'espèce, il ne pouvait y avoir place pour une personnalité bien précise, bien concrète, à la fois divine et humaine. Le plus grand de tous les miracles, l'incarnation de Dieu, et tous les miracles qui l'accompagnent devaient être déclarés impossibles. Puisque l'idée ne peut pas se verser tout entière dans une personnalité, il fallait, par nécessité logique, que la personne du Dieu-homme se métamorphosât en un mythe nébuleux, et que les faits évangéliques fussent transformés en légendes ou en symboles d'une christologie philosophique, idéale, humanitaire, panthéistique ; il fallait attaquer à tout prix la crédibilité de l'histoire, l'authenticité des écrits sacrés, la véracité de la tradition évangé-

lique, en recourant aux prétendues contradictions des récits, au génie fantastique de l'Orient, à des analogies péniblement tirées de l'Ancien-Testament et de la littérature rabbinique, au conflit des interprétations insuffisantes ou contradictoires des écoles supranaturaliste et rationaliste.

En face de ces présuppositions philosophiques d'un côté et de ces détails de critique de l'autre, la tâche de la réfutation était double. Il fallait démontrer l'erreur profonde du point de départ, et en ruinant le panthéisme, en détruire toutes les conséquences. — Il fallait suivre ensuite le critique sur le terrain des faits. Discuter les actes et les discours du Sauveur, montrer l'impossibilité ou le vide de l'explication mythique et maintenir à la tradition évangélique son caractère d'histoire, de véracité et de vérité : tel est le double but que ce cours s'est efforcé d'atteindre.

A côté de ces études critiques, le professeur s'est occupé de l'interprétation d'un écrit du Nouveau-Testament, et, passant du maître à l'un des disciples, il a choisi l'épître à coup sûr la plus importante de toutes au point de vue dogmatique et philosophique même, l'épître aux Romains, dont on a dit à bon droit qu'elle était la clef d'or des Ecritures, dans laquelle, en effet, la foi chrétienne est exposée avec une richesse de développements, une ampleur de vues, une profondeur de pensées, une vigueur de logique et un ensemble majestueux qui en font un divin chef-d'œuvre.

La science critique des livres de l'Ancien-Testament est une des branches importantes de l'arbre théologique. L'étude de la langue dans laquelle ce recueil nous a été transmis, les nombreuses questions qui se rattachent à cet antique monument, la rédaction de ces diverses parties dont l'origine et l'époque sont si différentes, — l'histoire, la législation, les mœurs, les coutumes du peuple juif, si singulier dans son existence et si important dans la marche de l'humanité, la nature et les caractères de la mission de son chef, le prophétisme, la variété de ses organes, son but, son influence et sa durée, les rapports intimes du livre de l'ancienne loi avec le Nouveau-Testament ouvrent un champ également riche et varié de connaissances indispensables au docteur chrétien. Il est d'autant plus à déplorer que depuis deux années cet enseignement ait presque entièrement manqué dans notre faisceau académique. L'année dernière j'eus le regret de vous annoncer la mort de M. le profes-

seur Bonifas et la longue interruption du cours dont il était chargé. Un évènement moins douloureux a eu pour nous, durant cet exercice, le même fâcheux résultat. Le professeur actuel, atteint d'une maladie grave, fut obligé d'interrompre ses travaux vers le mois de janvier dernier, et de déplorables retards dans la nomination de la personne qui devait momentanément le remplacer n'ont permis à ce digne suppléant d'arriver au milieu de nous qu'après Pâques, et au commencement du semestre d'été. Il a donné pendant deux mois et demi seulement des leçons de grammaire hébraïque qui ont été hautement appréciées par les étudiants, exposé rapidement une introduction au Pentateuque ; mais il n'a pu que toucher à peine à l'interprétation des Psaumes, qu'il avait indiqués aux élèves comme objet d'étude pour la fin de l'année scolaire.

Vous savez, Messieurs, et vous en connaissez les motifs, qu'à côté de ses cours théologiques, la Faculté de Montauban possède deux chaires qui appartiennent ailleurs à l'enseignement des lettres.

Dans l'année qui vient de s'écouler, le cours de philosophie a roulé sur l'histoire de la philosophie moderne, la philosophie de l'histoire et la morale.

Dans l'histoire de la philosophie moderne, qui a occupé tout le semestre d'hiver, le professeur ne s'est pas borné à faire connaître l'esprit et les traits caractéristiques de chacune des grandes écoles qui se sont produites dans cette période ; il s'est encore attaché à mettre en lumière les origines des systèmes, leurs rapports avec les temps qui les ont vus naître, et l'action qu'ils ont exercée sur la culture intellectuelle en général et plus particulièrement sur la science théologique.

Il s'est efforcé ensuite de donner à ses élèves une idée aussi complète que possible des différents travaux qui, sous le nom de philosophie de l'histoire, semblent prendre, chaque jour, une place plus considérable dans l'ensemble de la science philosophique ; et après avoir posé le problème qu'il s'agit de résoudre, il a examiné les deux questions suivantes : 1^o Y a-t-il une loi générale qui régit la marche de l'humanité ? Comment cette loi peut-elle se concilier avec la liberté humaine dont l'action est incontestable dans l'histoire ? Et 2^o, si cette conciliation est possible en général, quelle est la loi qui ressort le plus clairement du développement historique de l'humanité ? — Ces considérations générales ont été

suivies d'une exposition critique des principaux systèmes par lesquels on a essayé de résoudre les problèmes difficiles et encore obscurs de la philosophie de l'histoire. Dans cette partie de son cours, le professeur a discuté successivement les vues émises sur ce sujet par saint Augustin dans la *Cité de Dieu*, par Bossuet dans le *Discours sur l'histoire universelle*, par Turgot dans deux discours prononcés en Sorbonne en 1750, par Condorcet dans ses *Esquisses de l'esprit humain*, et les systèmes plus complets de Vico, de Herder, de Lessing, de Kant, de Schelling et de Hegel.

Le cours de morale a eu deux parties. La première, consacrée à l'étude des bases de la moralité, a présenté d'abord une analyse des facultés morales ; en second lieu, la question de la liberté, condition de l'exercice de ces facultés, et celle de la capacité morale qui marque l'étendue et les limites de leur action. Dans la seconde partie, le professeur a recherché d'après quel principe doit se diriger l'activité humaine et d'après quelle règle doit être jugée la moralité d'une action. Il a examiné, sous ce double rapport, les principaux systèmes de morale, rangés en trois classes, savoir : systèmes de l'intérêt bien entendu, systèmes du sens moral et systèmes rationnels, et il a établi en général, comme résumé de cette discussion : 1^o que si l'intérêt bien entendu n'est pas en soi contraire à la saine morale, il n'a pas le caractère obligatoire qui est nécessaire à une loi morale, et peut être facilement dominé par les sophismes de l'égoïsme ; 2^o que le sentiment plus pur dans sa nature, et souvent un bon guide dans la pratique, manque de fixité et de suite, entraîne la volonté par une espèce d'inspiration confuse, et se trouve par là exposé aux écarts et aux désordres ; 3^o enfin, que les principes rationnels seuls donnent l'idée stricte de devoir, c'est-à-dire d'obligation ; que ce n'est qu'autant que la volonté se détermine elle-même librement et sciemment en conformité de la loi reconnue par la raison que l'action est morale dans le sens exact du mot.

J'ai eu occasion de rappeler la place importante que la prédication occupe dans le culte de l'Eglise réformée dont nos élèves doivent être un jour les conducteurs spirituels et le haut intérêt que la Faculté attache en conséquence à leur donner les directions qui peuvent les rendre capables de remplir cette partie essentielle de leur charge. Le professeur de haute latinité et de grec, jaloux de

seconder à cet égard les efforts de celui de nos collègues qui doit plus particulièrement les guider dans cette branche spéciale de leurs études, profite de l'obligation que lui impose la spécialité de sa chaire, d'étudier les monuments de l'antiquité chrétienne, pour mettre sous les yeux des élèves les exemples d'éloquence quelquefois si brillants qu'ils renferment. Il s'efforce d'agrandir les idées de ses élèves, de raffermir et d'épurer leur tact critique par l'étude comparée des orateurs modernes et de ces antiques modèles auxquels les grands prédicateurs de nos deux derniers siècles se sont montrés supérieurs par un goût plus pur, une méthode plus sûre, un éclat plus soutenu, mais chez lesquels on trouve un esprit plus hardi, un enthousiasme plus vif, une allure plus simple et plus libre, avec moins de perfection, plus de puissance, puisqu'ils agirent non sur une cour polie seulement, mais sur de vastes et tumultueuses cités, et qu'ils furent tout à la fois compris par le bas peuple et admirés des esprits cultivés.

Dans cette intention, et sans perdre de vue le but particulier de son enseignement, le professeur a expliqué cette année quelques discours de Basile, de Grégoire de Nazianze, mais surtout trois homélies de l'illustre Père à qui sa parole éloquente mérita le glorieux surnom de Chrysostôme. Il a signalé chez ce prince des orateurs sacrés des premiers siècles, à côté des défaillances de goût, des erreurs de logique, quelquefois même de la faiblesse, j'ai presque dit puérole, des développements, les qualités oratoires du premier ordre qui le distinguent, une hardiesse qui brave, quel que soit le rang de ses contradicteurs, les résistances et les mécontentements qui voudraient comprimer la sainte liberté de son ministère, un amour des âmes qui se répand en reproches et en appels également pathétiques, un enthousiasme de foi et d'espérance qui lui inspire tant de pages admirables.

Dans cette intention encore, et parce que la connaissance du cœur humain et l'habitude d'en analyser les sentiments si contradictoires et si confus est de la plus grande importance pour le prédicateur, le même professeur a conduit ses élèves à l'école du plus fin et du plus sagace moraliste des premiers siècles, à Augustin, s'examinant, se scrutant lui-même avec tant de délicatesse et de profondeur dans le plus populaire de ses ouvrages, ses *Confessions*, ce type remarquable de l'humanité pécheresse et repentante qu'il a rapproché de

quelques écrits du même genre des temps modernes, et dont il a fait remarquer les qualités distinctives dans ces passages où elles brillent d'une manière toute particulière.

A ces études, le professeur a ajouté l'interprétation philologique des passages les plus difficiles du Nouveau-Testament, et après quelques réflexions sur l'esprit et l'emploi des Pères, l'explication de l'*Apologétique* de Tertullien, qu'il a considérée surtout au point de vue de l'éloquence religieuse et de l'histoire de l'Eglise.

Nous avons eu à regretter encore cette année l'absence du cours de langue allemande, dont le zèle de l'un des professeurs avait fait jouir la Faculté pendant plusieurs années, et le manque de ressources régulières pour l'étude de cette langue. Nos étudiants sont en général si convaincus de l'indispensable nécessité de cette connaissance pour le théologien de notre époque qu'ils ne reculent pas, quelques-uns du moins, devant les difficultés que présente cette étude, quand on la fait sans secours étranger, ou profitent avec empressement de celui que leur offre la présence dans la Faculté de quelques-uns de leurs condisciples nés dans les départements français où cette langue est usuelle. Un petit nombre, après avoir terminé leurs cours académiques, vont en Allemagne pour se rendre plus familier cet instrument si utile, et y observer le mouvement des sciences théologiques.

J'ai dit que nos examens semblent attester un progrès dans nos études. Cette assertion me paraît justifiée par le chiffre comparatif de ces épreuves pendant les deux années qui viennent de s'écouler. On trouve, en effet, en rapprochant ces chiffres et en additionnant le résultat des deux semestres, qu'en 1856, 28 examens en théologie, 18 en philosophie avaient mérité la mention très-bien ou bien. En 1857, 34 théologiens et 20 philosophes ont obtenu cette même mention.

Au lieu de 16 examens en théologie et 9 en philosophie qui avaient été admis avec la note assez bien en 1856, 17 en théologie et 18 en philosophie l'ont été avec la même note en 1857.

Un étudiant en théologie a obtenu dans le dernier semestre l'unanimité des boules blanches, haute marque d'approbation que la Faculté n'avait pas trouvé l'occasion d'accorder depuis bien des années.

Dans le dernier semestre de 1856, 3 examens en théologie et 4

en philosophie avaient été ajournés ; aucun ne l'a été en 1857, quoique la Faculté n'ait rien diminué de sa juste sévérité.

L'appréciation des travaux particuliers, personnels que la Faculté impose à ses étudiants, sermons et dissertations par lesquels ils se préparent aux fonctions de la chaire évangélique ou se forment à l'art d'étudier un sujet dans toutes ses parties et de l'exposer avec clarté, donnent le même résultat favorable. 36 prédications en 1857, au lieu de 32 en 1856, 27 dissertations, au lieu de 23, entre un plus grand nombre qui ont été soumises aux observations critiques de la Faculté, ont obtenu un témoignage plus ou moins marqué de satisfaction.

La Faculté a signé dans le cours de l'année 9 certificats d'aptitude au grade de bachelier en théologie, nombre égal à celui des thèses qui ont été soutenues avec succès devant elle. Cinq de ces thèses ont été reçues à un chiffre supérieur à celui de la simple acceptation. Deux d'entre elles méritent surtout de vous être signalées. Elles ont obtenu l'une et l'autre un degré supérieur d'approbation de la part de la Faculté. Malheureusement elles laissent à désirer l'une et l'autre sous le rapport du style ; elles ne sont pas exemptes de quelque obscurité, et offrent un trop grand nombre d'expressions et de formes de style germaniques. Malgré ces taches, ce ne sont pas moins des travaux sérieux et d'une assez haute valeur.

La première, sur l'Eglise dans le Nouveau-Testament, ne semble qu'un abrégé trop substantiel d'un travail plus étendu et dans lequel on regrette les développements que son auteur, on le comprend très-bien, était très-capable de lui donner ; néanmoins elle entre successivement dans les nombreux points de vue de ce grave et vaste sujet, et donne même la solution d'un grand nombre de questions auxquelles elle ne touche pas directement. — Evidemment rédigée sous la pression de préoccupations personnelles, elle est écrite avec chaleur, avec une claire connaissance et une juste appréciation des faits ecclésiastiques de l'époque actuelle ; elle se garde de toute polémique, et plane au-dessus de tous les partis et de toutes les controverses.

La seconde, sur le dogme de la rédemption dans le dix-neuvième siècle, matière aussi étendue que difficile, dont la tractation exigeait, outre la connaissance de l'histoire de ce dogme, celle

des grands systèmes philosophiques de l'Allemagne moderne, établit d'abord l'importance du sujet, par cette réflexion incontestablement vraie que la rédemption est le point central de toute religion en particulier, et par excellence du christianisme, jette un coup-d'œil rapide sur le développement de cette vérité fondamentale, depuis les premiers temps de l'ère chrétienne jusqu'au dix-neuvième siècle, et expose successivement la manière dont le dogme de la rédemption a été compris et formulé par Kant, Fichte et les théologiens qui se rattachent à leur philosophie, par Schelling, Hegel et les diverses nuances de leurs disciples, par Schleiermacher et son école, et enfin par les théologiens supranaturalistes qui ont fait des efforts pour éloigner du dogme ecclésiastique la conception trop juridique d'Anselme; elle se termine par la distinction si juste du domaine religieux et du domaine théologique, par le sage conseil de séparer les faits bibliques des déductions dogmatiques plus ou moins solidaires de la philosophie de chaque époque. — Ce travail exact et assez complet peut servir de fil conducteur dans l'étude de l'histoire d'un dogme duquel dépend la conception que l'on se fait du christianisme lui-même.

Ma tâche n'est pas encore terminée. Ce n'est pas assez de vous avoir rendu compte du mouvement de nos études, du résultat de nos examens, je dois encore compléter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire sur les dispositions générales de nos étudiants et l'esprit qui règne parmi eux, en vous faisant connaître l'état de notre discipline et quelques faits de notre vie intérieure. C'est là une partie essentielle et un complément indispensable du compte que j'ai à vous rendre. *Pectus est quod facit theologum* : cette maxime qui, à diverses époques, a sauvé la théologie d'un sec et froid intellectualisme, mais qui a été quelquefois aussi et avec raison combattue, quand elle s'est opposée systématiquement au progrès ou qu'elle a nié la nécessité indispensable de la science, ne trouve aucun contradicteur quand elle signifie seulement que dans les études théologiques les dispositions du cœur doivent répondre au travail de l'intelligence; que, comme on l'a dit, si pour aimer les choses humaines il faut les comprendre, pour comprendre les choses divines, il faut les aimer.

En général, nos élèves se livrent à leurs études sans préoccupations extérieures; ils ont suivi les cours cette année avec leur

assiduité habituelle. Facilement surveillés d'ailleurs, ils ne peuvent se permettre des absences que sur des motifs sérieux, autorisés d'avance ou qu'il leur est possible de justifier.

Aucun d'eux n'a encouru les sévérités d'une discipline qui punirait, non-seulement les fautes graves, mais aussi une conduite légère ou inconsidérée.

Mais ce ne sont pas heureusement des résultats négatifs seuls que je suis réduit à invoquer pour vous faire connaître l'esprit que nos étudiants apportent à leurs travaux et leurs dispositions morales. Si l'isolement dans lequel nous sommes placés nous prive de nombreux motifs d'émulation, de cette impulsion réciproque que les sciences enseignées simultanément exercent les unes sur les autres, de ce rapide échange d'idées qui excite si vivement les esprits dans les grands centres d'instruction publique, l'amour du travail est réel et sérieux chez nos élèves; au témoignage qu'en rendent les travaux que je viens d'énumérer, je puis joindre l'existence parmi eux d'associations particulières pour s'entraider dans leurs études : société de récitation, de compositions écrites, conférences libres, et qu'ils dirigent eux-mêmes ou auxquelles président quelques-uns des professeurs. — Plusieurs recherchent les grades supérieurs des lettres, quelques-uns sont licenciés de cette Faculté, d'autres prolongent leurs études préparatoires pour obtenir cette distinction; quelques autres sont bacheliers ès-sciences. — Quoique le grade de bachelier en théologie suffise sous le rapport scientifique pour atteindre le but qu'ils se proposent, celui de devenir pasteurs de l'Eglise réformée de France, un certain nombre ne veulent pas s'arrêter à ce premier degré de la science théologique, aspirent aux grades de licencié et de docteur, et se préparent à les mériter. Leur participation à l'instruction de l'enfance dans les Ecoles du dimanche atteste leur dévouement religieux comme leur désir de se former aux fonctions les plus délicates de leur futur ministère.

Leurs rapports mutuels reposent généralement sur un véritable esprit de concorde et de fraternité; la paix qui règne parmi eux, au milieu de la diversité des tendances et des points de vue théologiques, ne coûte rien à la liberté et à l'indépendance des opinions individuelles; un fait est surtout à signaler dans l'échange des bons offices qui les unit, c'est l'heureuse influence qu'exercent

souvent les plus avancés sur les plus jeunes, dont ils aiment à guider les premiers pas et à diriger l'inexpérience.

Leurs relations avec leurs professeurs ont continué à être habituelles et journalières. Ceux-ci voient dans leurs élèves, non pas seulement des disciples à diriger dans l'étude des sciences théologiques, mais de futurs collaborateurs qui doivent les remplacer un jour dans l'œuvre à laquelle ils ont consacré leurs forces, et l'intérêt qu'ils portent à ceux qu'ils sont chargés d'initier à la science, s'accroît de tout le dévouement dont ils sont animés pour les Eglises réformées de France; ils se plaisent, à ce titre, à les rapprocher d'eux, et par ce commerce intime et de tous les jours, où le professeur apparaît comme un conseiller et un ami, par ce contact fréquent, plus fécond quelquefois en leçons utiles que l'enseignement direct, ils aiment à voir ces jeunes intelligences se développer, sous le rapport moral et religieux, dans une atmosphère de liberté et de confiance.

Ces indications sur nos études, ces confidences sur notre vie intérieure, vous disent, Messieurs, ce que nous sommes, les ressources dont nous disposons, ce qui nous manque, et les difficultés contre lesquelles nous avons à lutter; elles vous disent aussi nos désirs et nos espérances. Nous désirons de ne pas rester trop au-dessous de la mission délicate qui nous est confiée; nous désirons former des hommes éclairés, forts de science, dévoués de cœur, aimant le vrai, cherchant le bien partout et toujours, l'opérant sous toutes les formes, des hommes également capables d'instruire et de moraliser, religieux, non superstitieux, non fanatiques, des hommes à croyances fortes, à convictions fermes, mais qui sachent respecter toutes les manifestations sincères de la conscience religieuse. — Pour une telle œuvre, nous comptons avec confiance sur vos sympathies et sur votre bienveillant appui.

Rapport de M. Delpech, doyen de la Faculté de Droit, sur les travaux de l'année scolaire 1856-1857.

MESSIEURS,

Pour me conformer à l'usage et aux règlements, je vais présenter le tableau des chiffres qui attestent la prospérité de l'Ecole

de Droit de Toulouse, malgré les tendances du siècle vers la carrière des sciences et de l'industrie.

436 inscriptions ont été prises dans l'année écoulée, — 47 de moins que l'année précédente.

598 candidats se sont présentés à divers examens :

49 candidats licenciés pour le grade de docteur : — 6 ont été admis avec mention honorable, — 9 avec 4 boules blanches et 1 rouge, — 3 avec 3 blanches et 2 rouges, — 4 seul a été ajourné ;

En troisième année, 316 examens ont amené à la licence 90 aspirants : — 30 mentions honorables ont été distribuées aux élèves de cette catégorie, — 32 ont été ajournés. Le plus grand nombre des autres licenciés ont obtenu majorité de boules blanches ;

En deuxième année, 428 candidats se sont présentés : — 6 ont mérité la mention honorable, — 22 majorité de boules blanches, — 70 ont été reçus avec majorité de boules rouges, — 30 ont été ajournés ;

En première année, 428 examens ont été suivis de 413 admissions, dont 44 avec éloge, — 15 ont été ajournés ;

7 élèves se sont présentés pour obtenir le simple brevet de capacité : — 3 ont été admis avec majorité de boules blanches, — 2 avec majorité de rouges, — 2 autres ont été ajournés.

Nous proclamons toujours, avec une vive satisfaction, les noms de nos élèves inscrits sur la liste d'honneur :

MM. Audouze, Borie (Léopold), Chalvet, d'Adhémar, Darné, Deloume, Duverdier de Suze, Laboulbène, de Lassalle, Mainard, Marre, Moncan, Paget, Pelleport, élèves de première année ;

MM. Arnault, Delzons, Malavialle, Niel, Sevène, de Saint-Pierre, élèves de deuxième année ;

MM. Baylet, Bonfils-Lascaminade, Bories (Léopold), Bories (Armand), Boué, Bru, Escoubé, Larre, Masson, Maturié, Mouly, Pagès (Louis), Pistre, Salvagniac, Sansot, Siret, Soulages, Viarlard, Vialatte-Arnaud, de Voisins, élèves de troisième année ;

MM. Esmengard de Bournonville, Glaize, Lartet, Loupiac, Robakowski, de Salettes, aspirants au doctorat.

Les thèses de docteur les plus remarquables ont été présentées par MM. d'Albis de Gissac et Laval.

La Faculté, il est bon qu'on le sache, exige, pour la préparation

au doctorat et surtout pour la thèse, des études sérieuses et profondes. Ce sont des épreuves que des juristes instruits n'affronteraient pas sans quelque appréhension.

Bien que le programme de notre enseignement soit assez connu, quelques explications à ce sujet nous paraissent nécessaires.

Les élèves de première année ont trois cours obligatoires (9 leçons par semaine) : — le cours d'histoire du droit, qui sert d'introduction, pose les principes élémentaires de la science et en signale les progrès à travers les âges ;

Le premier cours de droit romain qui, d'après son institution primitive, doit initier la jeunesse aux sources les plus abondantes de notre législation ;

Le premier cours de Code Napoléon, qui embrasse le premier et le deuxième livre du Code, et dans lequel la théorie générale des lois sur les personnes et la propriété se trouve développée.

Les élèves de deuxième année ont 4 cours obligatoires (12 leçons par semaine) : — celui de procédure civile ; celui de droit criminel ; le second cours de Code Napoléon, qui embrasse toute la théorie des successions, des libéralités contractuelles ou testamentaires et de la prescription ; — enfin, un second cours de droit romain, dont l'institution récente est due aux instances de la Faculté de Droit de Paris.

Les élèves de troisième année ont 3 cours obligatoires (9 leçons par semaine) : — le troisième cours de Code Napoléon, qui embrasse la théorie générale des obligations contractuelles et tous les genres de contrats, vaste champ de la jurisprudence que le professeur n'a jamais pu explorer en entier ; — le cours de droit commercial et celui de droit administratif, dont l'importance grandit tous les jours à mesure que les relations commerciales et industrielles se multiplient et se compliquent avec les grands intérêts de l'Etat.

Aucun enseignement spécial n'a encore été officiellement organisé pour les aspirants au doctorat de la quatrième année. — Ils sont attachés à des cours de leur choix, sans être rigoureusement tenus de les suivre.

Il approfondissent le droit avec des livres et se réunissent en conférence sous la direction d'un professeur.

Cette lacune, relative à l'enseignement des aspirants au doctorat ; était l'objet d'un projet de réforme soumis cette année, par M. le ministre, à une commission d'hommes éminents. — Ce projet a été ajourné.

On sait que des conférences, dont le but principal est d'exercer les élèves à la composition et à la discussion, ont été organisées par un décret du 22 août 1854.

Cette institution, excellente en soi, pourrait satisfaire en partie aux vœux si noblement exprimés tout-à-l'heure par M. le Recteur, si les exercices qu'elle a établis avaient un caractère obligatoire qui permettrait de réduire à une modeste contribution le sacrifice, un peu trop lourd, que les conférences exigent des parents.

Par cet aperçu du programme de notre enseignement, vous comprendrez, Messieurs, que nos élèves n'ont pas de temps à perdre s'ils veulent répondre au zèle de leurs professeurs, résumer leurs leçons, approfondir certaines questions qui, bien souvent, ne sont qu'indiquées.

Une science, qui passe pour ardue et épineuse aux yeux de ceux qui ne la connaissent pas, peut être rendue facile. Le secret qui conduit à ce résultat n'est autre chose qu'une bonne méthode. Celle qui procède par synthèse et de la hauteur des principes élémentaires descend graduellement aux applications du droit positif.

Dans cet ordre, la raison morale et sociale des lois domine les textes et résout toutes les difficultés d'interprétation. Dans cet ordre, l'enchaînement des vérités axiomatiques de chaque matière et de leurs conséquences, éclairé par l'histoire et la jurisprudence, ne forme qu'un sillon lumineux.

Cette méthode mérite seule le nom de théorie ou *science de Dieu*. Dieu voit la loi morale dans son ensemble et toutes ses parties. L'homme ne voit le tout de rien ; mais plus il embrasse de rapports, plus il s'élève à de sublimes contemplations, plus il aime la vérité et la justice.

C'est à cela, Messieurs, que tendent nos efforts, à la différence de ceux pour qui la loi positive n'a d'autre raison que le fait de son existence, d'autre autorité qu'une volonté arbitraire, d'autre règle d'interprétation que le sens grammatical ; méthode qui consiste à expliquer un à un, par des exemples, les textes de la loi, ou bien à les combiner péniblement pour découvrir,

à la lueur de quelques étincelles, l'intention cachée du législateur. Si vous leur dites : « Prenez garde ! par votre interprétation littérale, vous opprimez les personnes que la loi a voulu favoriser, » ils vous répondent par cet adage : *Dura sed scripta lex*, tandis que nous rendons hommage à ces maximes fécondes de l'antique sagesse : *Mens legis exquirenda est* (la lettre tue et l'esprit vivifie) ; *tota lege perspecte responde* (il faut chercher l'esprit des lois dans leur ensemble et dans leur harmonie).

A défaut de synthèse et de *théorie*, les obscurités de la loi se multiplient et déparent sa majesté. La jurisprudence n'est plus qu'un champ ténébreux, aride et épineux, dont l'étude fastidieuse dégoûte la jeunesse.

La conduite de nos élèves n'a donné lieu à aucun sujet de plainte durant l'année scolaire qui vient de s'écouler, et nous sommes heureux de leur rendre encore une fois ce témoignage public de satisfaction. La paix et la décence n'ont cessé de régner dans l'intérieur de l'Ecole, et du dehors aucun rapport n'est venu affliger notre paternelle sollicitude.

Si parmi nos élèves il en est qui se laissent détourner du travail par les distractions ou les dangers de la vie libre, nous n'avons pour remédier à ce mal, qui certes n'est pas nouveau, d'autre ressource que les avertissements paternels et les ajournements aux examens ; mesure qui nous coûte, mais qui est l'unique sanction des études. Cette rigueur nécessaire, nous la devons à l'Etat, qui gratifie la jeunesse d'un enseignement complet et demande de nous des sujets capables et éclairés ; nous la devons aux familles ; chacun sait les sacrifices qu'elles s'imposent : ne pas y répondre est une impiété et une ingratitude.

Le travail, mes amis, loi primitive de l'humanité, est la vie de l'homme et des sociétés, la source la plus pure et la plus féconde de la considération et de la fortune. Il résume pour chacun de nous l'expérience des siècles ; il devance le talent dans toutes les carrières, et tandis que celui-ci s'égaré bien souvent dans des régions inconnues, où les chutes sont fréquentes, le travail marche d'un pas ferme vers un but déterminé.

Ce but, mes amis, efforcez-vous de l'atteindre ; vous aurez, sans doute, des contradictions dans cette vie sociale, des combats à

soutenir; mais vous savez que la vertu et la gloire sont à ce prix. Apprenez de nous à combattre ces doctrines subversives de tout ordre qui, par trois fois, dans une vie d'homme, ont mis la France à deux doigts de sa perte.

Secondez, par un dévouement sans réserve, les grandes et généreuses pensées d'un prince envoyé de Dieu pour fermer l'abîme où la France allait s'engloutir, pour réprimer la licence de la parole et de la presse, ennemie mortelle de la liberté, qui rendait tout gouvernement impossible, et pour donner à la France, par la force des armes et la loyauté de sa politique, une suprématie qu'elle n'a jamais eue dans les temps de sa plus grande prospérité.

Ces titres de gloire, qui rayonnent de sa couronne dans tout l'univers, commandent notre reconnaissance, notre admiration et notre amour.

Rapport de M. Molins, doyen de la Faculté des Sciences, sur les travaux de l'année scolaire 1856-1857.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESSIEURS,

Rendre compte des travaux de la Faculté des sciences, ce n'est pas vous promettre des nouveautés ni rien qui puisse piquer la curiosité. S'il en était autrement, notre tâche ne serait pas seulement malaisée à remplir, elle nous condamnerait habituellement à de stériles efforts. Nous nous faisons une idée moins ambitieuse, et qui n'en est pour cela ni moins sérieuse ni moins juste, des obligations qui nous sont imposées. Exposer les faits accomplis, les plus importants du moins, avec cette simplicité qui s'unit si bien à l'exactitude et à la clarté, en déduire, après mûr examen, les conséquences propres à faire mieux apprécier le système actuel des études, signaler avec une égale franchise les bons comme les mauvais résultats, les uns pour les maintenir et les étendre même s'il se peut, les autres pour y remédier; voilà, ce nous semble, l'essentiel dans nos comptes-rendus, et c'est ce que nous voudrions pouvoir vous offrir.

Y a-t-il lieu de se plaindre que d'aussi étroites limites nous soient tracées, et faut-il regretter que chaque année n'apporte pas

ses changements ? N'est-il pas désirable, au contraire, qu'il y en ait le moins possible, et qu'il faille s'en tenir à quelques sages améliorations suggérées de temps à autre par l'expérience ? Si nous n'avons pas à vous entretenir d'innovations, c'est que nous n'en avons pas senti le besoin, nous trouvant assez bien du régime d'études auquel nous sommes soumis. N'avoir rien de bien nouveau à vous apprendre semble donc être d'un favorable augure, et peut-être faut-il nous féliciter de n'avoir pas dû sortir du cercle de nos occupations habituelles, de n'avoir en ce moment à retracer que les paisibles travaux d'une année classique qui nous a laissé le même cadre à remplir que la précédente. Tâche modeste, sans doute, mais qui par cela même est pour moi un fardeau moins pesant, tâche pour laquelle je trouve surtout un encouragement dans l'utilité qui s'y attache. Car, si par nos comptes-rendus on arrivait à voir que le niveau des études s'est notablement élevé ou abaissé, on sent assez quelle lumière en pourrait jaillir sur le système d'instruction publique qui aurait produit un tel résultat.

L'an dernier, ayant à vous entretenir de nos cours de sciences appliquées, que réclamaient les besoins du temps, je m'attachais à rassurer ceux qui craignaient que le nouvel enseignement ne portât atteinte à cet enseignement plus élevé dont nous avons recueilli jusqu'ici les meilleurs fruits, en d'autres termes que la science théorique et approfondie ne fût quelque peu sacrifiée à la science élémentaire et pratique. On nous disait : cette multiplicité de travaux dont vous allez être chargés n'en affaiblira-t-elle pas la portée, et ne sera-t-elle pas pour vous en réalité une cause d'amoindrissement ? A entreprendre plus de choses, ne ferez-vous pas moins bien ce que vous avez fait jusqu'ici ? Ces craintes ne nous paraissaient pas fondées, et nous trouvions des motifs de sécurité dans nos études passées, consacrées surtout à la science pure, dans ces nobles traditions des Facultés qui nous commandent de conserver intact le précieux dépôt remis entre nos mains. Aujourd'hui, c'est mieux que par des paroles que je veux vous convaincre : un fait important, qui est comme l'évènement de l'année scolaire, a confirmé mes prévisions d'une manière éclatante. Je suis amené à vous parler des examens de la licence.

Aux Facultés appartient la préparation à ce grade : c'est à ceux

qui y aspirent qu'elles doivent leurs soins les plus assidus, c'est à eux surtout que s'adresse notre enseignement théorique le plus élevé. Les examens de la licence peuvent donc donner jusqu'à un certain point la mesure de la part qui est faite à la science, envisagée sous un point de vue spéculatif et général. On sait en outre de quelle importance est ce grade pour les fonctions de l'enseignement ; il ouvre les portes de l'instruction secondaire, du moins en ce qui concerne les établissements de l'Etat ; car non-seulement il faut en justifier pour entrer dans les Lycées, mais il est le préliminaire indispensable pour se présenter aux épreuves de l'agrégation. On le voit donc, la destination de ce grade est toute spéciale, il est surtout utile en vue du professorat. Il ne faut pas dès-lors s'étonner des difficultés dont on l'a entouré : on a voulu ne le conférer qu'à ceux qui feraient preuve d'une véritable aptitude pour les sciences. Aussi, le nombre des aspirants à la licence ne peut-il être que fort restreint. On en jugera par les chiffres que voici. En remontant jusqu'à l'année 1853, époque où parut le règlement nouveau, qui a introduit d'importantes modifications aux programmes et à la nature des épreuves, nous trouvons pour la période classique 1853-1854, deux candidats à la licence seulement, un seul en 1854-1855, cinq en 1855-1856. Mais dans la dernière année scolaire, le nombre des aspirants s'est élevé à 13. J'ajoute, et c'est ce qui donnera au chiffre toute sa valeur, que les candidats étaient généralement bien préparés pour l'examen, car il n'y a pas eu moins de 40 admissions. Ce résultat porte avec lui sa signification. Tels sont les fruits de notre enseignement. Avais-je donc raison de dire qu'il n'avait pas souffert de l'institution des cours de sciences appliquées, qu'il s'était maintenu à cette hauteur dont il ne saurait descendre sans dommage ? Voici maintenant comment les épreuves ont été subies.

Deux sessions, qui ont lieu en novembre et en juillet, sont consacrées aux examens de la licence ; elles correspondent au commencement et à la fin de l'année scolaire ; mais c'est surtout dans la session de juillet, après la clôture des cours, que la plupart des candidats se présentent. Aussi, sur les 13 examens de licencié, un seul appartient à la session de novembre 1856, les 12 autres à celle de juillet 1857.

LICENCE ÈS-SCIENCES.

Session de novembre 1856. — L'unique candidat de la session de novembre 1856 se présentait pour obtenir le grade de licencié ès-sciences mathématiques. C'est M. Serbos, ancien professeur au collège de Castres, qui, pendant la dernière année scolaire, avait profité d'un congé qui lui avait été accordé, pour suivre les cours et les conférences de la Faculté. Il a été soumis successivement aux épreuves, écrite, orale et pratique.

Dans l'épreuve écrite, le candidat a montré qu'il possédait suffisamment les questions qu'il avait à traiter. Sauf quelques incorrections dans la rédaction et quelques lacunes dans la composition d'astronomie, l'épreuve a été jugée satisfaisante ; les examinateurs y ont pris une idée favorable de son savoir et de sa capacité. Ils ont surtout remarqué avec plaisir qu'il avait exécuté avec intelligence et avec soin une application relative à la question d'analyse ; ils n'ont donc pas hésité à l'admettre à subir l'examen oral.

Dans cette seconde épreuve, comme dans l'épreuve écrite, le jury a pu se convaincre que M. Serbos connaissait assez bien les questions qui lui ont été posées, pour les traiter à un point de vue théorique et pour en faire aisément les applications qui lui étaient demandées. Quoique ses réponses sur les diverses parties de l'examen aient été satisfaisantes, je dois dire que c'est la mécanique surtout qui lui a valu les éloges les plus mérités.

L'épreuve pratique se composait de deux parties distinctes, dont l'une, celle relative aux méthodes de calcul, a laissé quelque peu à désirer sous le rapport de l'exactitude du résultat obtenu. L'autre partie, dont le sujet avait été indiqué par un tirage au sort, consistait dans l'usage du cercle répétiteur : le candidat s'est convenablement acquitté de cette tâche et a prouvé qu'il savait manier avec intelligence cet important instrument astronomique.

En résumé, le jury a décidé unanimement que M. Serbos était très-digne du grade de licencié ; il lui a délivré le certificat d'aptitude, avec deux boules blanches et une boule rouge. Ce qui lui manque encore et qu'il acquerra sans doute par une plus longue pratique de l'enseignement, c'est l'art, si nécessaire au professeur, d'exprimer ses idées avec la netteté et la précision qui sont les

premières qualités de toute exposition scientifique. Il n'en est pas moins vrai que le diplôme de licencié a été la juste récompense du travail, de l'assiduité et des progrès de cet intéressant jeune homme, que nous pouvons proposer comme modèle à nos futurs candidats. Peu de jours après, M. Serbos recevait une autre récompense, tout aussi méritée, et c'est M. le ministre qui la lui accordait en l'appelant à remplir les fonctions de professeur adjoint de sciences physiques au Lycée de Mâcon.

Session de juillet 1857. — J'arrive à la session de juillet dernier. Sur les 12 candidats qui se sont présentés, 4 se destinaient aux mathématiques, 6 aux sciences physiques, 2 aux sciences naturelles.

LICENCE ÈS-SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Voici les noms des quatre candidats qui se sont présentés pour ce grade :

MM. Rouquet, répétiteur de mathématiques,

Sancery, professeur suppléant de mathématiques au Lycée de Toulouse,

Mas Saint-Guiral, ancien maître répétiteur au Lycée de Tours,

Frébault, maître répétiteur au Lycée de Toulouse.

L'épreuve écrite a été généralement satisfaisante ; c'est celle qui a donné le meilleur résultat. Une seule faute de quelque gravité a été signalée dans la première partie de la composition de M. Mas Saint-Guiral. Une autre, plus légère il est vrai, a bien été remarquée dans la composition de M. Sancery ; mais il a été facile de voir par l'ensemble du travail que ce n'était qu'une erreur matérielle tenant à la rapidité de la rédaction, par suite du peu de temps que les candidats avaient à leur disposition. La question proposée était accompagnée d'une application conduisant à un résultat important, laquelle a été heureusement effectuée. La deuxième partie de l'épreuve écrite, celle relative à l'astronomie, a été un peu moins bonne que la première : un seul candidat, M. Mas Saint-Guiral, y a complètement réussi, car il a fort bien traité les deux parties du sujet, tandis que les autres candidats se sont bornés à la première partie, considérant peut-être la seconde, à

tort assurément, comme dépassant les limites du programme de la licence. Ces diverses compositions se distinguent d'ailleurs par l'ordre, la méthode. Le style laisse quelquefois à désirer plus de clarté dans la rédaction, ou des expressions mieux appropriées au sujet à traiter; quelques négligences ont été remarquées. Somme toute cependant, les quatre candidats se sont acquittés avec assez de succès de cette première partie de leur tâche pour que le jury n'ait pas hésité à les admettre à subir l'épreuve orale, en assignant le premier rang à M. Sancery pour l'épreuve écrite.

Le résultat de l'épreuve orale a été très-inégal pour les divers candidats, beaucoup plus que celui de l'épreuve écrite; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que leur classement a été bien différent dans ces deux épreuves. M. Mas Saint-Guiral, qui n'était que le quatrième dans la première épreuve, a conquis la première place dans la seconde, en montrant une supériorité marquée sur les autres candidats dans le calcul infinitésimal et dans la mécanique. M. Sancery a fort bien répondu en astronomie; mais, à notre grand étonnement, nous l'avons trouvé mal préparé pour deux parties importantes du calcul différentiel qu'il n'avait pas sans doute revues depuis longtemps; heureusement le calcul intégral lui a fourni l'occasion de se relever. M. Rouquet ne mérite que des éloges pour son examen oral; il s'y est placé au second rang. Ce jeune candidat, dont le zèle et l'assiduité avaient été vraiment exemplaires, a pleinement tenu ce qu'il promettait par son intelligence et par son travail. M. Frébault, qui avait débuté par de bonnes compositions écrites, ne s'est pas soutenu au même niveau dans l'examen oral. En usant de bienveillance à son égard, le jury a cru ne faire qu'un acte de justice, il lui a tenu compte de son succès dans la première épreuve et du trouble évident qui dans la seconde lui ôtait la pleine possession de lui-même.

L'épreuve pratique se composait de deux parties bien distinctes. La première partie consistait dans une application des méthodes de calcul: les quatre candidats sont arrivés au résultat demandé, mais avec cette différence que MM. Rouquet et Sancery n'ont commis aucune faute de calcul, tandis que le travail de MM. Mas Saint-Guiral et Frébault n'en était pas tout-à-fait exempt. La deuxième partie, dont la nature est déterminée par un tirage au sort, consistait dans un tracé géométrique. Ici M. Frébault a montré une

assez grande habitude de ce genre de dessin : l'épure qu'il a exécutée était sans contredit la meilleure de toutes ; aussi lui a-t-elle valu le premier rang pour cette épreuve.

Tels sont les résultats des trois épreuves, écrite, orale et pratique : ils ont amené les examinateurs à décider que les quatre candidats seraient admis au grade de licencié. Conformément aux instructions ministérielles qui assimilent les examens de la licence à un concours, le jury les a classés, par ordre de mérite, de la manière suivante :

MM. Mas Saint-Guiral, admis avec trois boules blanches ;

Rouquet, admis avec deux boules blanches et une boule rouge ;

Sancery, admis avec une boule blanche et deux boules rouges ;

Frébault, admis avec trois boules rouges.

LICENCE ÈS-SCIENCES PHYSIQUES.

Six candidats, comme je l'ai déjà dit, s'étaient inscrits pour la licence ès-sciences physiques. L'un d'eux, atteint, à ce qu'il paraît, d'une indisposition subite peu après la dictée du sujet de l'épreuve écrite, s'est trouvé dans la nécessité de se retirer. Un autre n'a remis qu'une composition insuffisante : négligeant beaucoup de faits et n'énonçant aucune loi, il s'est borné à donner quelques notions sur la partie théorique de la question proposée ; ce travail renfermait d'ailleurs d'assez nombreuses erreurs. Un tel résultat était bien suffisant pour entraîner l'ajournement du candidat, qui a été en effet prononcé.

Les quatre autres candidats ont fait d'assez bonnes compositions pour pouvoir être admis à l'épreuve orale. Ce sont :

MM. Grand, professeur de sciences physiques dans une des institutions de Toulouse ;

Barthélemy, professeur adjoint d'histoire naturelle au Lycée de Toulouse ;

Duprat, maître répétiteur et préparateur au même Lycée ;

Demeur, professeur adjoint de sciences physiques au Lycée de Tarbes.

Dans sa composition, M. Grand s'est fait remarquer par la clarté et la méthode avec lesquelles il expose les faits et la théorie. Tou-

tefois une omission de quelque importance a été signalée ; l'on a pu douter en outre qu'il ait senti toute la portée d'un principe sur lequel il s'appuie, bien qu'il l'ait convenablement employé. Son examen oral, inégal, selon les questions qui lui étaient adressées, a été satisfaisant dans son ensemble, sans donner lieu à aucune particularité qui mérite d'être citée. L'épreuve pratique se composait de l'analyse d'une monnaie d'argent, et de la préparation d'un corps composé. L'analyse a été exécutée lentement et avec un peu d'embarras, mais enfin le résultat a été obtenu ; la préparation a été convenablement faite. D'après le résultat général des diverses épreuves, M. Grand a été déclaré digne du grade de licencié, avec trois boules rouges.

M. Barthélemy n'a réussi qu'en partie dans l'épreuve écrite. Les faits et les lois sont heureusement exposés et développés, et il n'y aurait guère que des éloges à lui donner pour cette partie de son travail s'il n'avait omis de parler d'une de ces lois, et s'il n'avait traité incomplètement l'un des cas de la question proposée. Quant à la partie théorique, c'est celle qui a laissé le plus à désirer ; on a pu reconnaître que le candidat était encore peu familiarisé avec le système qu'il avait à expliquer. Dans l'examen oral sur la physique, on a remarqué avec regret le vague des idées et des expressions ; mais, je me hâte de le dire, M. Barthélemy a repris tous ses avantages en minéralogie, où il a fait preuve de connaissances réelles, et surtout en chimie, où on l'a vu résoudre avec facilité une question d'analyse, et répondre ensuite d'une manière fort satisfaisante sur une partie importante de la chimie organique. L'épreuve pratique lui avait assigné l'analyse d'une substance organique : le résultat matériel a été obtenu, mais sans être accompagné du calcul qui devait prouver que l'analyse était bonne. En appréciant l'ensemble des épreuves, le jury a pensé que M. Barthélemy pouvait être admis au grade de licencié, avec trois boules rouges.

M. Duprat expose bien ses idées : on a pu en juger par sa composition, où la théorie, proposée comme sujet de l'épreuve écrite, est expliquée d'une manière très-satisfaisante ; on a regretté seulement qu'un principe de cette théorie ne fût pas énoncé d'une manière assez claire. Dans l'examen oral sur la physique, il a prouvé qu'il sait beaucoup ; le résultat eût même été excellent s'il avait été

moins sobre de développements, s'il avait montré plus d'assurance, et s'il n'avait pas laissé à désirer sous le rapport de la précision. En chimie, après avoir manifesté d'abord un peu d'hésitation, il n'a pas tardé à se relever, en faisant preuve d'un savoir assez étendu ; il a bien répondu sur l'analyse chimique et sur la chimie organique. Il possède quelques connaissances en cristallographie, bien qu'il manque encore de pratique, et qu'on s'aperçoive qu'il a plus étudié dans les livres que dans la nature. Dans la dernière épreuve, ayant eu à faire une analyse et une préparation, il s'est bien acquitté de l'une et de l'autre partie de sa tâche. L'ensemble des épreuves ayant été reconnu satisfaisant, M. Duprat a été admis au grade de licencié, avec une boule blanche et deux boules rouges.

M. Demeur a débuté par une bonne composition. Son travail, qui lui a valu les éloges du jury, eût été meilleur encore sans une légère omission et quelques erreurs de langage, surtout si l'exposition des faits n'avait laissé à désirer sous le rapport de la méthode. L'examen oral sur la physique a été très-satisfaisant : M. Demeur s'exprime bien, il a de l'assurance. En chimie, il a montré les mêmes qualités, en résolvant très-convenablement une question d'analyse assez compliquée. S'il a faibli en minéralogie sur certains points, il s'est relevé bientôt après sur d'autres. Trois préparations lui étaient échues pour l'épreuve pratique, il les a exécutées avec succès. Le résultat final de l'examen ne pouvait pas être douteux : M. Demeur a été jugé très-digne du grade, avec une boule blanche et deux boules rouges.

Après avoir délibéré séparément sur l'admission des divers candidats, le jury avait à les classer par ordre de mérite :

Le premier rang a été assigné à M. Demeur, avec la mention *bien* ;

Le second à M. Duprat, avec la mention *bien* ;

Le troisième à M. Grand, avec la mention *assez bien* ;

Le quatrième à M. Barthélemy, avec la mention *assez bien*.

LICENCE ÈS-SCIENCES NATURELLES.

Les deux candidats qui se sont présentés pour ce grade ont prouvé, dans l'épreuve de la composition, qu'ils ne sont pas étrangers aux remarquables travaux qui ont été publiés dans ces

derniers temps, soit en Belgique, soit en Allemagne, soit dans notre pays, sur le sujet qui leur était proposé. Malheureusement tous deux n'ont traité qu'une partie de la question; l'autre partie, qui avait bien son importance, a été complètement passée sous silence. Cette lacune regrettable n'aurait pourtant pas empêché les examinateurs d'admettre les deux candidats aux épreuves subséquentes, si l'un d'eux, que nous comptons d'ailleurs au nombre de nos élèves les plus distingués, eût apporté plus de soin à sa rédaction. C'est avec regret qu'ils ont cru devoir ajourner ce jeune candidat dont ils connaissaient l'aptitude pour les sciences naturelles.

L'autre candidat, M. Robert, surveillant général au Lycée Louis-le-Grand, dont la composition n'était pas plus riche de faits, mais était rédigée en meilleur style, a été autorisé à subir l'examen oral, le jury se réservant toutefois de n'émettre son jugement sur la valeur réelle de ses connaissances qu'après la nouvelle épreuve.

En géologie, M. Robert a paru ne posséder que la partie élémentaire; prenant en outre un peu trop à la lettre l'absence de la minéralogie sur le programme, il a négligé les notions indispensables que cette dernière science fournit à la première. Mieux préparé pour la botanique, il a montré qu'il s'était livré à des études sérieuses, sinon approfondies, sur cette branche des sciences naturelles; il faut noter pourtant qu'après avoir répondu d'une manière satisfaisante à plusieurs questions qui n'étaient pas exemptes de difficultés, il s'est trouvé embarrassé pour assigner les caractères d'une des grandes familles des plantes. La zoologie lui a fourni l'occasion de se relever très-heureusement: il a fort bien traité une question importante, qui est à l'ordre du jour parmi les zoologistes de tous les pays, et il a fait preuve de connaissances suffisantes en anatomie comparée et même en anatomie philosophique. Cependant le professeur de zoologie a cru s'apercevoir, et le candidat lui-même a avoué, qu'il n'était pas bien au courant de plusieurs beaux travaux dus à des savants étrangers, et qui ont pris définitivement place dans la science.

Quant à l'épreuve pratique, elle n'a donné qu'un résultat peu satisfaisant en ce qui concerne la géologie: le candidat s'est montré faible sur la détermination des roches. Il a beaucoup mieux réussi en botanique: là il a montré qu'il n'était pas étranger aux études

microscopiques, et si l'épreuve n'a pas été brillante, elle a prouvé du moins que le candidat était suffisamment exercé.

En résumé, les diverses épreuves ont révélé chez M. Robert des connaissances incomplètes en géologie, suffisantes en botanique, solides et étendues en zoologie. C'est la zoologie qui lui a incontestablement mérité la note *bien*, et c'est à elle qu'il doit l'avantage d'avoir été admis au grade auquel il aspirait.

Tels sont les résultats des examens de la licence pendant la session de juillet dernier. On voit qu'il y a lieu d'en être satisfait, puisque sur les douze candidats qui se sont présentés, nous ne comptons pas moins de neuf admissions, savoir : quatre à la licence ès-sciences mathématiques, quatre à la licence ès-sciences physiques, une à la licence ès-sciences naturelles. Il n'est pas inutile de faire observer que parmi les neuf candidats jugés dignes du grade, huit avaient suivi les conférences préparatoires à la licence. Ce fait seul montre tout le fruit que ces jeunes gens ont retiré des manipulations et des exercices pratiques de la Faculté.

Autant j'ai cru devoir arrêter votre attention sur les examens de la licence, autant il me paraît superflu d'entrer dans de longs développements sur les autres examens, dont les résultats n'ont rien offert qui fût absolument inattendu.

Quelques mots d'abord sur ceux des élèves de l'Ecole des sciences appliquées annexée à la Faculté. Le certificat de capacité auquel ces jeunes gens aspirent suppose qu'à la fin de chacune des deux années d'études ils ont répondu d'une manière satisfaisante sur les matières qui leur ont été enseignées. Huit de nos élèves se sont présentés au mois d'août pour subir le premier examen. Les diverses épreuves auxquelles ils ont été soumis n'ont pas donné de résultat supérieur à la moyenne jugée nécessaire pour l'admission; elles ont même déterminé l'ajournement de trois d'entre eux dont elles ont révélé la faiblesse. Les cinq autres élèves les ont soutenues avec plus de succès, et ils seront admis plus tard à subir le second examen, ce sont :

MM. Bila, Daussonne, Miélot, Fontenilles, Arnal.

Ce serait ici le lieu de rappeler les secours nombreux que ces jeunes gens ont trouvés pour leur instruction scientifique et littéraire, soit à la Faculté des sciences, soit à la Faculté des lettres, soit à l'Ecole municipale des Beaux-Arts et des sciences industrielles.

Mais plus que tout autre je dois aujourd'hui ménager vos moments ; et puisque vous voulez bien me prêter une bienveillante attention, ce serait mal y répondre que de m'exposer à en abuser. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir dire tout ce qui est dû aux divers professeurs chargés du nouvel enseignement. Que chacun, dans l'accomplissement de cette tâche, ait apporté du zèle et du dévouement, c'est ce qui n'étonnera personne. M. le Recteur a été heureux de signaler à M. le Ministre ce bon concours de tous ; et quant à moi, j'ai reçu la douce mission de transmettre à mes collègues et collaborateurs le témoignage de satisfaction du chef de l'Université.

Il ne me reste plus qu'à faire une revue rapide des résultats des examens du baccalauréat ès-sciences. Le nombre total des candidats, pour les trois sessions réunies, a été de 369 ; c'est 96 de moins que l'année précédente. Cette diminution pouvait être prévue : elle s'explique naturellement par l'accroissement du programme, qui, incomplet encore pendant les deux premières sessions de l'année scolaire 1855-1856, ne reçut tout son développement que dans la session de juillet 1856. Et en effet, on s'était porté en foule vers le baccalauréat ès-sciences pendant la première période ; on voulait se soustraire à tout prix à l'application du programme intégral. Ainsi, la session de décembre avait donné lieu à 473 inscriptions, celle d'avril à 448, tandis que celle de juillet, la grande session de l'année, inférieure cette fois pour le nombre à chacune des deux autres, voyait son contingent descendre à 444. Ce qui achèvera de démontrer que les sessions de décembre 1855 et d'avril 1856 étaient vraiment exceptionnelles, c'est qu'en comparant sous le rapport numérique les deux sessions correspondantes de juillet 1856 et 1857, on trouve que l'avantage reste à cette dernière avec un excédant de 54 inscriptions ; car le chiffre des inscriptions, qui était seulement de 444 en juillet 1856, est monté en juillet 1857 à 495. C'est donc seulement depuis juillet 1856, c'est-à-dire depuis la cessation des mesures transitoires, que nous avons été à l'abri de ces fluctuations fréquentes produites par les changements du programme, et que l'équilibre résultant de l'état normal a pu s'établir.

Nous nous consolons du reste aisément de cette diminution du nombre des candidats, car si nous en avons eu moins, ils ont été meilleurs. C'est ce que prouve le chiffre des réceptions qui,

après avoir été pendant les deux années précédentes de 35 sur 100, s'est élevé cette fois à 38.

L'épreuve écrite revendique, comme toujours, la plus grande part dans le chiffre des ajournements : 170 candidats sur 369 ont échoué à cette épreuve. Sur ce nombre, 47 avaient fait une version latine insuffisante, 47 une mauvaise composition de mathématiques ou de physique, 76 n'avaient pas mieux réussi pour la version que pour la composition scientifique. Par ce dernier résultat on voit que ceux qui sont mal préparés pour la partie littéraire ne le sont pas mieux généralement pour la partie scientifique ; ils ne négligent pas seulement les auteurs latins ou français, ils ne font guère qu'effleurer de même les autres parties du programme, se faisant dès-lors une étrange illusion s'ils espèrent obtenir nos suffrages. Sur quoi donc comptent-ils ? C'est sans doute sur quelque heureux hasard, qui pourra, pensent-ils, amener pour eux le petit nombre de questions qu'ils possèdent. C'est assez dire quel est le sort de pareilles candidatures. Ces élèves apprennent enfin, un peu tard il est vrai, que les études sérieuses ne sont pas seulement la voie la plus sûre pour réussir à l'examen, mais encore la plus courte.

Les compositions sont merveilleusement propres à faire distinguer les préparations sérieuses des préparations hâtives et artificielles. Nous voyons, en effet, que lorsqu'elles sont satisfaisantes elles sont presque toujours suivies de l'admission des candidats. Ainsi, sur le nombre total de 369 candidats, nous en comptons 170 ajournés pour cette première épreuve et 199 qui y ont réussi : or il est arrivé que 13 de ces 199 candidats, qui l'avaient subie d'une manière très-satisfaisante et qui à ce titre avaient mérité une boule blanche, ont été tous jugés dignes du grade sans exception.

Quant à l'examen oral, considéré pour l'ensemble des candidats, il a produit 58 autres ajournements qui ont réduit le nombre des admissions à 141 ou à une proportion de 38 sur 100.

Mentionnons la catégorie des candidats déjà pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres. Il y en a eu 40, sur lesquels 32 ont été admis aux épreuves orales, et 23 admis définitivement. 23 admissions, ce n'est pas assez ; nous nous attendions à mieux que cela. Nous tenons sans doute grand compte des épreuves littéraires et par conséquent du baccalauréat ès-lettres qui les représente, mais à la condition que ce ne sera pas au détriment des études scienti-

fiques. Les sciences veulent aussi avoir leur part, et c'est justice ; car comment resterait-on indifférent aux merveilles qu'elles enfantent , aux utiles services qu'elles rendent chaque jour, services trop éclatants pour ne pas frapper tous les yeux ? Fontenelle disait : « On traite volontiers d'inutile ce qu'on ne sait point, c'est » une espèce de vengeance, et comme les mathématiques et la » physique sont généralement inconnues, elles passent assez » généralement pour inutiles. » Rendons justice à notre époque : cette observation n'est plus applicable au même degré. Les sciences n'ont plus l'air sauvage pour personne ; elles n'en sont plus à demander le droit de cité, elles l'ont noblement acquis. Que nos jeunes candidats les abordent donc avec confiance, ils seront dédommagés de ce qu'ils auront fait pour elles. C'est par ces études sérieuses qu'ils atteindront sans peine à nos diplômes, et qu'ils mériteront d'être cités honorablement comme ceux dont je vais proclamer les noms.

La Faculté a décerné la mention *bien* à 5 candidats, qui sont :

MM. Laurens (Marie-Saint-Etienne),

Grenier (Pierre),

Swiencki (Apollinaire-Léon-Alfred),

Gaye (Joseph-François-Eugène),

Clary-Bousquet (Louis-Emile-Edmond).

La mention très-bien n'a été accordée qu'une fois, elle l'a été au jeune Dombre (Paul-Louis), pour qui ce beau succès était le prélude d'un autre plus brillant encore, car, peu de temps après, il subissait l'examen de l'école de Saint Cyr et méritait d'être placé le troisième sur la liste générale d'admission.

Il importait de recueillir avec soin les résultats de la partie littéraire de l'examen oral, afin qu'on vît bien quelle importance nous y attachons. Nous trouvons que cette épreuve a valu une boule blanche à 27 candidats, sur lesquels 22 ont été jugés dignes du grade, tandis que sur 46 candidats qui avaient reçu une boule noire pour cette même épreuve, un seul a été admis. Ces deux faits ont une signification identique et conduisent à la même conclusion ; ils doivent rassurer les amis des lettres sur la part que nous leur faisons dans l'examen.

On le voit donc, l'élément littéraire est toujours l'objet particulier de notre attention ; nous tenons à ce que l'on sache bien

que c'est une partie essentielle des épreuves du baccalauréat ès-sciences. Pour ceux qui s'en tiendraient aux apparences, le nom du grade pourrait être une étiquette trompeuse ; parce que c'est un grade scientifique, on pourrait être tenté de supposer que les lettres n'y sont représentées que pour la forme, ou que du moins elles y occupent une bien petite place. Ce serait là une erreur qui devrait disparaître devant l'évidence des faits. C'est à unir, dans une juste mesure, la science et les lettres que sont employés nos soins assidus : ainsi le veut leur intérêt commun, non moins que les instructions qui nous sont tracées. On peut donc espérer que le but de tant d'efforts sera atteint.

Faut-il encore de nouveaux motifs pour nous porter à attendre d'heureux fruits d'une telle alliance ? Nous les trouverions dans les enseignements qui nous viennent des maîtres de la science, car ils sont les premiers à donner l'exemple de la culture des lettres, comme nous avons pu en juger tout récemment encore. Qu'avons-nous vu, en effet, et nous permettra-t-on de le rappeler ? L'un d'eux, et c'est le doyen de l'Académie des sciences, dont la grande renommée n'est pas seulement due à une longue suite d'importants travaux d'astronomie et de physique, mais aussi à un brillant professorat, à de profondes recherches d'érudition, à l'élégance et à la pureté du style qui règnent dans ses ouvrages, nous l'avons vu appelé à prendre place au sein de l'Académie française, heureuse de s'associer, selon sa noble coutume, un savant dont le nom s'ajoute à ceux des Fontenelle, des d'Alembert, et à tous ces noms célèbres dont s'honoraient plusieurs Académies à la fois ? Rendons aussi hommage, puisque l'occasion s'en offre ici, à ce beau génie, enlevé naguère aux sciences mathématiques qui en attendaient encore des découvertes et dont la perte se mesure à l'admiration qu'il fait naître. L'illustre Cauchy aimait et cultivait les lettres latines et les lettres françaises auxquelles il avait dû ses premiers succès ; car de brillantes études littéraires lui avaient fait décerner par l'Institut la couronne réservée à l'élève des Ecoles centrales qui s'était le plus distingué dans les humanités ; et c'est lui qui, vers la fin de sa carrière, lisait, dans une réunion des cinq Académies, une pièce de vers français sur l'astronomie qui n'était pas indigne d'un tel auditoire.

Voilà les exemples que nous donnent ces hommes qui ont porté

si haut la gloire scientifique de la France. Ne suis-je donc pas fondé à dire que la science et les lettres peuvent accomplir leur œuvre en restant unies, et loin de se nuire se prêter un mutuel appui ? Si l'on craignait encore pour l'avenir des études littéraires, comment ne pas se rassurer en voyant les destinées de l'instruction publique entre les mains d'un ministre que les lettres inspirent toujours si bien, en qui se montre cette heureuse et féconde alliance du savoir et du goût qu'il faut compter parmi les plus glorieuses traditions de la magistrature française ? La cause des lettres ne trouve-t-elle pas ici même un de ses plus dignes représentants dans l'homme éminent que la haute-magistrature a également donné à l'Université, qui, placé à la tête d'une Académie si importante, rehausse par l'autorité d'un tel passé des fonctions déjà fort élevées, y apportant en outre cette noble et délicate bienveillance dont il m'a été donné de connaître tout le prix ?

Rapport de M. Sauvage, doyen de la Faculté des Lettres, sur les travaux de l'année scolaire 1856-1857.

MESSIEURS,

L'année dernière, à pareil jour, au moment où j'avais l'honneur de vous rendre compte des travaux accoutumés de la Faculté des Lettres, le nouveau système d'enseignement secondaire, ayant subi une pratique de quatre années, venait de toucher au terme de son épreuve. Jamais, peut-être, l'intérêt de cette séance n'avait été, à ce point de vue, plus solennel, car, dans le même temps, au chef-lieu de toutes les Académies de l'empire, comme au milieu de nous, les Facultés des Lettres et les Facultés des Sciences, après avoir, jusque-là, marqué de leur sanction chacune des phases de cette période, apportaient, cette fois, le dernier bulletin de leur contrôle. L'expérience était donc complète à tous égards, et l'autorité publique, au moyen des documents qu'elle était à même de puiser à une double source, se trouvait tout-à-fait en mesure d'apprécier les avantages comme les inconvénients, et d'aviser en conséquence. Toutefois, le nouveau chef de l'instruction publique ne s'est point hâté. Etranger, non certes au fond des choses, mais au maniement

spécial de ce département, il a regardé comme un devoir, tout en écoutant, au dehors, les bruits d'un débat qui durait encore, de former, lui-même, ses idées et ses opinions, par de laborieuses études, jusqu'à ce qu'il se sentît la force de discuter les problèmes qui demandaient une solution.

Le temps donné à ces sages lenteurs n'aura pas été perdu, Messieurs, car de la méditation qui les a fécondées, devaient sortir, sans trop de retard, sans aucune ambition, d'ailleurs, sans aucun appareil de réforme, les améliorations les plus sages, mais pratiquées d'une main si discrète dans toute l'économie du système, qu'on a d'abord quelque peine à les y apercevoir : améliorations toutefois si importantes et si capitales, que l'élément littéraire qui était surtout en cause, et peut-être en péril, doit se trouver provisoirement satisfait, et que toutes les parties du contrat peuvent considérer, pour un temps, comme très-plausible, cette nouvelle transaction entre les besoins accidentels de la société contemporaine et les éternels besoins de l'esprit.

Mais je ne veux point anticiper, et comme j'aurai lieu, tout-à-l'heure, d'examiner, dans quelques-uns de leurs détails, ces modifications si heureuses, ces accommodements si habiles, je n'ose pas dire si adroits, je vais d'abord reprendre l'ordre habituel de ce compte-rendu.

De l'exposé qui précède il résulte que, dès la fin du dernier exercice, l'enseignement secondaire a dû reprendre sa marche accoutumée, et qu'il l'a continuée pendant toute l'année scolaire dont j'ai précisément pour objet aujourd'hui de vous présenter les résultats, au point de vue de la Faculté des Lettres. Mais avant de les mettre sous vos yeux, et afin qu'il vous soit plus facile d'en mieux saisir le rapport avec ceux que j'ai eu, tous les ans, l'occasion de constater, depuis que le principe de la bifurcation est en vigueur, je placerai ici quelques chiffres où se trouve résumée, avec la précision qui leur est propre, l'histoire de ces cinq dernières années. Les chiffres, Messieurs, sont toujours les uniques touches de mon sujet, et c'est de là seulement que je puis tirer quelques notes.

Avant l'introduction du nouveau système, il n'y avait pas annuellement, pour toute la France, plus de 4,200 ou 4,500 candidats au baccalauréat ès-sciences. Une année après l'établissement

du régime qui a fait aux études scientifiques la part que vous connaissez, ce nombre s'est élevé à plus de 4,000 : dans le même temps, et par l'effet naturel du contre-coup, le chiffre des candidats au baccalauréat ès-lettres qui, jusque-là, avait dépassé 9,000, s'abaissait aussitôt de près de moitié, et descendait à 4,800.

L'effet de la même influence paraîtra plus sensible encore et plus brusque, si le rapprochement s'établit entre la Faculté des Lettres et la Faculté des Sciences de Toulouse.

A la fin de l'année scolaire 1851-52, j'ai pu constater, ici même, que dans le cours de cet exercice, la Faculté des Lettres avait dû procéder à plus de 4,000 examens, contre 88 seulement que la Faculté des Sciences avait eu à enregistrer pour la même période. Or, dans l'année qui a immédiatement suivi, sous les conditions nouvelles, il s'est trouvé, tout compte fait, que près de 300 candidats faisaient défaut à notre dernier chiffre, *desiderabantur*, comme eût dit un Latin, et que la Faculté des Sciences, au contraire, en avait gagné près de 200.

Nous ne sommes pas descendus aussi vite, il est vrai, que le grand chiffre collectif dont je faisais mention tout-à-l'heure, et la Faculté des Sciences n'est pas non plus montée dans la même proportion : dans le ressort de cette Académie dont les instincts ont toujours été littéraires, il était naturel que l'entraînement des nouvelles mesures trouvât plus de résistance ; mais si l'abaissement a été moins rapide, l'effet définitif devait plus tard être le même. Le mouvement en sens inverse s'est, en effet, continué, durant trois exercices, jusqu'au moment où les deux chiffres se sont, pour ainsi dire, rencontrés et mis en équilibre, le nôtre, pour s'arrêter enfin et se maintenir depuis au même niveau, celui de la Faculté des Sciences, pour déchoir et descendre à son tour.

Maintenant, comment est-il possible d'expliquer des vicissitudes aussi frappantes, des alternatives de chiffres aussi soudaines, entre deux Facultés, deux examens, deux diplômes ? Faut-il croire, en traduisant les nombres par des idées, *que le monde physique a tué tout-à-coup le monde intellectuel* (1), et que, sous l'influence du nouveau plan d'études, le culte des intérêts positifs aura gagné tout le

(1) Discours de M. le Ministre au concours général.

terrain qu'auraient désormais perdu la culture désintéressée de l'esprit et le développement libéral des intelligences ? Je laisse sans réponse la question morale , on le sent bien , parce qu'elle est évidemment beaucoup trop au-dessus de mon sujet ; mais je suis bien sûr , quant à la différence des chiffres proprement dits , que le nouveau système n'en est pas aussi responsable qu'on le pense , et qu'elle peut se déduire , en grande partie , de quelques circonstances qu'il vaut la peine de noter , et de la coïncidence surtout d'une bien belle et bien noble cause. Je tiens beaucoup à cette dernière explication , non certes parce que je l'ai déjà donnée , mais parce qu'elle est toute patriotique et toute française.

Dans le décret qui a institué le nouvel enseignement des lycées , il y a une disposition tout-à-fait distincte , et dont il me semble que l'intention particulière n'a pas été assez remarquée. C'est celle qui dispense les candidats au baccalauréat ès-sciences de produire , à l'avenir , le diplôme de bachelier ès-lettres : première circonstance , vous le voyez , qui aurait pu précéder ou suivre le nouveau plan d'études , comme elle l'a accompagné , et dont le double effet dut être cependant d'abaisser immédiatement notre chiffre et d'élever celui de la Faculté des Sciences.

Généralement appliquée , cette mesure peut avoir une gravité que moins que personne je songe à dissimuler ; mais il est évident , et c'est là mon point de vue , que , dans la pensée du décret , elle se liait à une obligation , alors toute nouvelle , qui devait bientôt être imposée à cette partie de notre jeunesse qui recrute les grandes écoles du gouvernement. A quelques mois , en effet , du 10 avril , date du décret , les départements de la guerre et de la marine , d'accord avec celui de l'instruction publique , arrêtaient de concert une mesure par suite de laquelle les candidats aux grandes écoles seraient tenus de justifier du diplôme de bachelier ès-sciences. Enfin , Messieurs , vers le même temps , la guerre devenait imminente. Trois causes au lieu d'une , et qui suffirent à expliquer comment , dans ce glorieux cycle triennal , qui remplira quelques-unes des plus belles pages de notre histoire , les chiffres des deux Facultés se sont plutôt mêlés que combattus.

Notre nation , Messieurs , a surtout deux instincts , deux talents , deux passions. *Race valeureuse et bien disante* , elle affectionne , par-dessus tout , la parole et l'épée. *Duas res* , dit un ancien , *indus-*

triossimè persequitur : rem militarem et argutè loqui (1). Eh bien, pour le moment, notre jeunesse avait choisi la meilleure part. Aussi, la voyait-on, presque en même temps, sur le seuil des Facultés des Sciences, à la porte des écoles, ou sur les chemins qui menaient aux champs de bataille. C'est alors surtout que le chiffre de la Faculté des Sciences dut s'élever à des proportions qu'il n'avait pas encore connues, tandis que le nôtre devait s'abaisser, ou plutôt, car les Lettres aiment par excellence la matière de l'Epopée, tandis que le nôtre aspirait à descendre.

Ces remarques, Messieurs, pour être mêlées de quelque émotion, de quelque ambition peut-être, n'en sont pas moins fondées. J'ai du moins lieu de le croire, car les effets de toutes les coïncidences que j'ai notées sont frappants.

C'est au début de l'exercice 1853, que, sur les deux listes, commence, d'un côté, le déclin, de l'autre, l'accroissement. C'est à la fin de 1855, date à jamais héroïque qui clôt la guerre, alors que les remparts de Sébastopol satisfont, en tombant, à la civilisation qu'ils avaient bravée, que notre déclin s'arrête. C'est à la fin de 1856, date glorieuse qui scelle la paix, que celui de la Faculté des Sciences commence à s'opérer. Au terme de l'année que je discute, nous gardons encore notre niveau ; au terme du même exercice, la Faculté des Sciences compte déjà près de 400 candidats de moins. Ajoutons, pour compléter ma preuve, que, dans le cours de cette même période de trois ans, près de 200 bacheliers ès-lettres viennent se présenter, chose alors tout-à-fait rare, à la barre de la Faculté des Sciences, pour lui demander un diplôme.

Du reste, s'il était possible que l'esprit français, trop exclusivement cultivé par la science, eût souffert quelque dommage, alors que notre jeunesse courait à cet épisode d'honneur, il n'y aurait pas de quoi s'alarmer ; nous avons des réserves, et c'est surtout en cette monnaie que la France est assez riche pour payer sa gloire.

Ainsi, on le voit, tout n'est pas dit, quand les chiffres ont parlé, et eux aussi ont quelquefois besoin d'un commentaire. J'espère que cette assemblée sera cette fois de cœur et d'âme pour le mien.

J'ai donné tant de place à ces premières considérations, que je suis maintenant obligé, en rentrant dans mon véritable sujet, d'aller

(1) Caton l'Ancien, *Orig.*

vite, de courir, pour ainsi dire, même sur la session du mois d'août, celle pourtant à laquelle je fais, d'ordinaire, la plus grande part dans ma discussion, parce qu'elle est la plus importante de l'exercice, parce que, à elle seule, elle en exprime toute la substance, en contient tout le sens, en porte tout le poids, et, pour ainsi dire, toutes les destinées. Mais, encore une fois, obligé de me restreindre, je ferai un choix sévère entre tous les aspects sous lesquels ils serait possible de l'envisager, dussé-je quelquefois prendre le côté plaisant, pour avoir plus sûrement le côté sérieux : *Ridiculum acri*.....

287 candidats s'y sont présentés, nombre en lui-même fort considérable, un peu moindre toutefois que celui de la même session de l'an dernier. Il y a tout lieu de croire que les défailtants appartiennent à cette classe de nomades que je me souviens d'avoir autrefois étudiée. Il y a, par exemple, tel établissement du ressort dont les candidats se sont partagés cette fois en trois couples, pour aller interroger le sort dans divers sanctuaires, de préférence, les plus éloignés. Il est possible, à la rigueur, que ce soit par instinct de curiosité et d'humeur voyageuse :

Volontiers on veut voir une terre étrangère (1).....

mais ne serait-ce pas, plutôt, par une inspiration de conscience :

Volontiers gens boiteux haïssent le logis (2).....

Quelques-uns n'ont pas rompu leur ban tout entier, laissant seulement le chef-lieu pour la succursale. Le calcul n'était peut-être pas mauvais. En voyageant on s'humanise; le juge qui change d'horizon, peut bien aussi changer d'humeur et même de jurisprudence; sévérité en deçà du Lot, indulgence au delà..... Qui peut, hélas! répondre de son identité, d'un moment, d'un lieu, d'une situation à l'autre?

Quoi qu'il en soit, sur ces 287 candidats, il y en avait 224 qui abordaient l'examen pour la première fois. C'était une bonne enseigne pour la session et qui ne s'est pas démentie. Cela voulait dire,

(1) Lafontaine, liv. X, fab. III.

(2) *Id. ibid.*

à peu d'exceptions près, qu'il y avait, cette fois, en présence du programme, 224 études régulières et consciencieuses. Aussi y a-t-il paru aux résultats, car les admissions ont eu lieu dans la proportion de 43 p. 100, c'est-à-dire de plus des $\frac{2}{5}$, de près de moitié: proportion, il est vrai, tout-à-fait identique à celle de l'an dernier, à la même session, mais accompagnée de circonstances qui nous permettent de croire que, dans le cours de cet exercice, le niveau des études du ressort s'est notablement élevé: témoin la qualité des suffrages, et le nombre, plus considérable qu'il ne l'avait encore été, des mentions obtenues. Il devait en être ainsi, car sur les 287 candidats inscrits, 255, autant qu'une notoriété toujours volontaire peut l'établir, appartiennent à l'enseignement des lycées, des collèges communaux, des petits séminaires ou des maisons religieuses fortement organisées. Il n'y avait donc pas, cette fois, ou, presque pas, de ces candidats d'aventure qu'on improvise et qu'on fait de toutes pièces pour l'opportunité d'une session. Aussi, sur 125 admissions, 120, c'est-à-dire presque toutes, reviennent aux quatre catégories d'établissements que je viens de nommer. Restent 5 diplômes à distribuer entre 32 candidats d'origine ignorée. Il est évident que l'inconnu a perdu ici son prestige, et qu'il n'y a pas lieu d'appliquer la maxime: *Omne ignotum pro magifico*.

Mais si les résultats de cette session accusent des études plus fortes, par quel côté le sont-elles, et de quelle nature est la preuve? Je ne doute pas, Messieurs, que ce ne soit du côté de l'élément classique proprement dit, dont le succès s'exprime par 404 boules blanches contre 12, que l'élément scientifique a obtenues. Il est vrai que les sciences ne sont pas là sur leur véritable terrain. En cette matière, d'ailleurs, on ne procède guère par terme moyen; le candidat sait ou ne sait pas; il n'y a presque pas de milieu. Les mathématiques ont au moins cela de commun avec la poésie, qu'elles n'admettent *pas de degré du médiocre au pire*.

Du reste, c'est très-sérieusement que j'ai fait le calcul que je viens de vous présenter. Je n'ai point reculé devant ce qu'il semblait y avoir de puéril, à additionner, à rapprocher, à comparer des boules entre elles; je n'ai pas cru que ce fussent là de vains mots et qui ne sentaient que l'école. Une boule blanche, attribuée à une explication grecque ou latine; une boule noire, donnée à la

physique ou à la géométrie, tout cela peut faire sourire les hommes frivoles ; mais pour les hommes graves et attentifs au mouvement de nos mœurs, c'est une statistique sérieuse et qui a bien sa portée et son sens. Toutes les peintures de notre société ne descendent pas des piquantes censures du théâtre, ou des vives réclamations de la chaire, ou des malignes allusions du fauteuil académique. Je me persuade que ce qui se passe devant notre juridiction veut aussi dire quelque chose ; je crois que le baccalauréat est aussi une expression, un écho qui vaut la peine d'être entendu et d'être interrogé :

..... *In tenui labor, at tenuis non gloria.*

Voilà pourquoi j'apporte encore volontiers cette autre preuve que j'ai annoncée, de l'élévation du niveau de nos études, en proclamant les noms de ceux de nos candidats qui se sont montrés meilleurs entre les bons, et qui ont mérité l'honneur d'une mention publique.

En attendant que chacun reconnaisse les siens, il sera permis, j'espère, à une amitié de vieille date, de couvrir des premières acclamations le nom du jeune *Edmond Caze*, élève de notre magnifique et brillant lycée, et qui vient ouvrir ce bulletin d'honneur... Heureux le fils dont la naissante renommée est moins saluée comme un titre personnel que comme un écho de famille ; mais plus heureux le père, quand il voit s'associer à un tel bonheur l'estime reconnaissante et sympathique de toute une cité !

Vient ensuite une longue liste, la plus longue, jusqu'ici, que j'aie eu occasion de produire, de lauréats bien modestes encore, mais que la célébrité attend peut-être, *superum ad lumen ituros* (1), et dont je serais heureux d'avoir suscité l'avenir par ce premier coup de clairon. On peut, du moins, être bien sûr qu'ils sont déjà l'honneur de leurs collèges et l'orgueil de leurs familles. Il est temps de nommer :

MM. Jules Lacarrière, élève du petit séminaire de Sarlat ;

Jean-Pierre Lézeret, élève du collège de Figeac ;

Auguste Gillis, élève du collège de Pamiers ;

(1) Virgile, *Æneid.*, VI.

Guillaume Rigambert, élève du collège de Villefranche-d'Aveyron ;
Casimir Delvolvé, élève du collège de Pamiers ;
Edmond Tappie, élève du lycée de Tarbes ;
Eugène Pagéze de Saint-Lieux, élève du collège Sainte-Marie, à Toulouse ;
Paul Gorguon, élève du collège de Pamiers ;
Paul Alberty, élève du petit séminaire de Toulouse ;
Eugène Mabit, élève du lycée de Rodez ;
Eugène Lacombe, élève du même lycée ;
Achille Léger, élève du lycée de Cahors ;
Paul Armand, élève du même lycée.

Ainsi, Messieurs, dans le ressort de cette Académie, l'enseignement officiel et l'enseignement libre, sous leurs différents noms et leurs significations diverses, ont chacun leur relief sur cette liste de lauréats d'élite. Ils s'en partagent l'honneur et le renom, comme ils s'étaient déjà partagé, à chiffre presque égal, le succès des simples admissions. Depuis que l'instruction du 16 octobre ne me permet plus de faire moi-même cette attribution, et, en me privant quelquefois d'un plaisir, m'évite plus souvent peut-être un embarras, ne semble-t-il pas que le hasard, par la juste répartition qu'il a su faire jusqu'ici, eût voulu prendre soin de m'épargner le côté délicat de ma tâche :

L'or se peut partager, mais non pas la louange.

Tel a été, Messieurs, pour la section des lettres, le résultat de la session du mois d'août. Ainsi s'est vérifié ce que j'avais prévu, il y a cinq ans, qu'à cette fraction du moins des études, pourrait profiter la division que le nouveau plan venait d'introduire, et que le goût des lettres anciennes y serait sans doute ravivé par la séparation des éléments hétérogènes qui en altéraient la pureté.

Ce n'était donc pas là qu'étaient le mal et le péril ; c'était bien plutôt de l'autre côté, dans cet autre isolement, celui-là moins heureux, où se trouvaient les élèves de la section scientifique. Au besoin, la faiblesse de leur épreuve littéraire dans les examens du baccalauréat ès-sciences, l'eût facilement établi. Sevrés, en effet, de l'aliment littéraire, par excellence ; enlevés, dès l'issue de la

classe de quatrième, à l'étude commune des deux langues anciennes, profitaient-ils, du moins, une fois parvenus à la division supérieure, de l'enseignement littéraire commun, auquel on avait pris soin de les appeler ? L'expérience a prouvé, Messieurs, que, présents de corps seulement à ces exercices, ils n'y assistaient pas en esprit et en vérité, et qu'il y avait là, indépendamment du but compromis, une perte de temps considérable.

C'est à ce mal que les plus heureuses dispositions viennent de remédier, en l'attaquant à la fois par les deux bouts.

À l'avenir, dans la division de grammaire, commune à tous les élèves, quelle que soit leur destination ultérieure, l'étude du latin et celle même du grec commenceront plus tôt. Ainsi, quand ceux qui auront opté pour la culture scientifique, arriveront à la division supérieure, toujours *quatrièmes* par l'origine et par le nom, ils seront des *troisièmes* par le fait ; ainsi, par cette simple modification, par l'effet de cette pieuse surprise faite à l'une des règles du plan d'études, il y aura comme un an de gagné sur le point de départ de la bifurcation, et l'enseignement distinct ne commencera, en réalité, qu'après une classe, qui, en gardant son nom, ce qui importe peu, possèdera toute la valeur, et pourra montrer toutes les vertus de la classe de *troisième*. Il me semble que les meilleurs esprits n'en demandaient pas provisoirement davantage.

Je ne sais si je me flatte, mais ma conjecture ne serait-elle pas confirmée par cette autre mesure qui, en vue de fortifier les études grammaticales dans les lycées de Paris, vient d'appeler de nouveau la *quatrième* ainsi renforcée, aux honneurs du concours général, et ne craint plus de la risquer dans ses périls ?

Ce n'est pas tout : pourvus alors d'une instruction plus solide, les élèves, sortis de cette classe, se trouveront, non-seulement plus capables de profiter des exercices littéraires qui leur ont été ménagés dans la division supérieure, mais un attrait particulier les y appellera, un intérêt les y retiendra. Candidats naturels du baccalauréat ès-sciences, ils sont désormais avertis que de bonnes réponses sur l'élément littéraire de leur examen, doivent avoir la valeur de quatre suffrages ; ils savent maintenant, pour parler une langue qui leur est déjà familière, que cette condition de leur programme, bien remplie, est au succès qu'ils ambitionnent, c'est-à-dire à l'inconnue qu'ils cherchent, comme quatre est à dix.

Cependant, Messieurs, tandis que le candidat au baccalauréat ès-sciences est si doucement rattaché au gracieux banquet des lettres, le même charme est présenté, le même piège, dirai-je, est tendu à ceux qui ont déjà reçu cette première initiation, pour les attirer, à leur tour, au riche festin de la science. Le propre des nouvelles mesures est, comme on le voit, de procéder, moins par empire et par commandement, que par voie de séduction, et, pour ainsi dire, de captation.

J'ai vu le temps où, pour obtenir le grade de bachelier ès-lettres, pour forcer le sanctuaire où se délivrait l'heureux diplôme, il eût presque fallu, au préalable, être pourvu de celui de bachelier ès-sciences. C'était comme l'institut de Pythagore et de Platon où nul, dit-on, ne pouvait entrer, s'il n'était géomètre. A l'avenir, tant les nouvelles mesures sont animées d'un esprit favorable aux lettres, ce sera pour ainsi dire l'inverse, et il y aura une recette à peu près infaillible, — écoutez ! — pour obtenir le grade de bachelier ès-sciences ; ce sera d'être déjà porteur de celui que donnent les lettres : quatre boules blanches, en représentation de la partie littéraire dont il sera, d'ailleurs, légalement dispensé, attendent, en effet, l'heureux possesseur sur le seuil de l'autre Faculté.

Une telle disposition, magnifique dans sa munificence, est surtout admirable dans sa pensée. Elle a évidemment pour objet, et l'administration supérieure ne s'en cache pas, d'inviter la jeunesse à conquérir les deux grades, c'est-à-dire, à ne plus séparer, dans l'éducation de son esprit, ces deux belles moitiés dont se compose l'unité de l'intelligence humaine.

Je suis malheureusement indigne, jeunes bacheliers ès-lettres, de vous parler de la beauté de cet autre but qu'on présente à votre ambition, et je ne pourrais vous en donner une idée, que par l'amertume d'un regret et le profond sentiment d'une lacune. Mais la douceur de sonder les mystères de la nature, *naturæ accedere partes*, doit être bien grande, puisque le chantre immortel des Géorgiques eût préféré ce bonheur à la gloire d'être le plus tendre, le plus harmonieux et le plus pur des poètes.

Comment, d'ailleurs, ne seriez-vous pas jaloux de montrer toute la valeur du titre que vous possédez, d'user d'un droit qui vous est donné de si bonne grâce, et d'exercer une aussi belle prérogative ? Quatre suffrages vous sont acquis pour une preuve

que vous n'avez même plus à faire ! C'est le premier gage d'un succès qui doit vous tenter par lui-même, c'est presque la moitié de la victoire avant la lutte, c'est l'épée de Brennus que vous pouvez jeter dans l'un des plateaux de la balance où se pèsera le sort de votre nouvel examen.

A plus forte raison voudrais-je ramener vers nous ceux qui, cédant à l'impatience d'aborder une carrière professionnelle, ont fait fausse route, en commençant par où il fallait finir. Ils ont oublié que les idées spirituelles et morales doivent entrer les premières dans l'intelligence, sous peine de ne pouvoir y pénétrer, quand la place sera prise par les dogmes de la physique ; ils n'ont pas compris que l'éducation doit primer la profession, et qu'une préparation générale importe beaucoup à une préparation particulière ; qu'il faut que l'esprit se conserve toujours plus grand que ses propres pensées, et que rien ne l'opprime, ne l'obstrue, ne le bouche, pour ainsi dire, comme une instruction spéciale. Prenez garde, leur dirai-je, de ressembler à ces mineurs qui, du sein de la terre où ils sont descendus (1), ne voient plus qu'un coin du ciel au lieu d'un vaste horizon, ou à la lampe du ver luisant qui laisse dans une obscurité profonde tout ce qui n'est pas le point unique qu'elle éclaire.

Voilà, Messieurs, ce que veulent dire ces quatre boules blanches qu'on fait briller aux yeux de la jeunesse, tantôt dans une perspective, et tantôt dans une autre ; c'est toute la magie de ces merveilleux changements ; ce sont là les hochets et comme les caresses des nouveaux programmes ; ce sont les fascinations derrière lesquelles une inquiète et bienveillante sollicitude a pris soin de cacher un but important et sérieux.

.... *Ut pueris olim dant crustula blandi*
Doctores, elementa velint ut discere prima (2).

Du reste, cette idée d'une nouvelle distribution des suffrages exprimés par des boules est comme le fond et l'âme des récentes

(1) J'emprunte volontiers l'image et l'expression au remarquable discours que M. Moët, inspecteur d'Académie en résidence à Auch, a prononcé à la distribution des prix du Lycée de cette ville.

(2) Horace, sat. 1-1-25.

dispositions. On l'y retrouve partout et toujours au service des études classiques qu'on veut absolument relever à tout prix.

Autrefois, je veux dire dans le dernier programme qui est maintenant bien vieux, les auteurs grecs, latins et français ne donnaient lieu qu'à un suffrage, c'est-à-dire à une boule unique, quand venait le moment de délibérer sur le sort d'une épreuve qui s'appelle pourtant, par excellence, le baccalauréat ès-lettres. Ainsi, ces trois grandes littératures qui ont reçu, et qui gardent, dans des langues magnifiques, tout le dépôt de l'esprit humain, pesaient autant, tout juste, qu'une réponse sur la physique, ou la géométrie. Il y avait, dans cette incroyable contradiction entre les mots et les choses, une bien triste révélation du malheureux esprit dont se trouve animée l'éducation contemporaine. Grâce à la nouvelle distribution des suffrages, ces immortels écrivains de la première et de la seconde antiquité ont repris toute leur importance et toute leur dignité. L'élément purement classique aura désormais cinq voix sur dix, et les lettres, comme il était juste, et comme parlait Louis XIV, seront toujours maîtresses chez elles, et quelquefois peut-être chez les autres.

Mais de toutes les mesures nouvelles dont je cherche à vous donner une idée, la plus capitale, sans doute, celle où se montre le mieux le dessein de remettre en honneur les lettres anciennes, c'est que le *discours latin* n'admet plus désormais de partage, et qu'il vient, à lui seul, prendre toute la place de l'une des deux compositions qui gardent le seuil du baccalauréat ès-lettres : *Terribiles visu formæ*.

Il y a là, Messieurs, plus qu'un fait scolaire : au point de vue de la mollesse de nos mœurs classiques, c'est presque un événement. Je n'ai pas le dessein, encore moins le temps d'en déduire les conséquences ; mais je comprends que, dans la plus vitale de nos fêtes universitaires, dans ce jour solennel du concours général, où, par un privilège traditionnel, la parole est à la langue de Cicéron, l'orateur ait soulevé la plus bruyante approbation, lorsque, faisant allusion aux réformes sérieuses déjà commencées par le nouveau chef de l'Université, il a pu l'appeler, avec toute l'énergie de l'idiome de circonstance : *Studiorum propugnatores imò et restitutorem*, c'est-à-dire le champion et le restaurateur des lettres anciennes.

Enfin, Messieurs, on s'était toujours plaint, et c'est un grief que j'ai moi-même, ici, porté plus d'une fois, de l'excessive étendue de chacune des matières de notre programme. Pour ne parler que des auteurs des trois langues classiques, c'était souvent l'œuvre tout entière qu'il fallait être en état de traduire ou d'analyser. L'abus était évident, et le candidat qui possède, par excellence, l'instinct de l'excuse, ne manquait pas d'abuser à son tour; il eût été assurément très-fâché que la chose qu'on lui demandait ne fût pas impossible. Qu'arrivait-il alors? Au lieu d'une explication, il y avait un éblouissement, quelquefois même une défaillance, dans tous les cas, un évènement. Je ne dis pas que ce fût un calcul; cet âge est pour cela trop loyal. Mais, en définitive, je connais tel jeune homme qui, pour avoir mieux connu le cœur humain que le programme, s'est quelquefois, jeu de mot à part, assez bien trouvé de s'être trouvé mal.

Ce qui prouve, du reste, l'énormité de l'abus sur ce point, c'est que le programme qui vient d'être arrêté pour l'exercice qui s'ouvre aujourd'hui, porte une réduction de $\frac{9}{10}$, au moins, sur l'ancien.

Ainsi tout rentre dans la mesure et dans l'ordre. A l'avenir, le candidat devra savoir, le juge pourra être sévère, en toute sûreté de conscience, sinon de cœur, et le programme sera une vérité.

Voilà, Messieurs, marquées au coin de la plus sévère discrétion, quelques-unes des mesures que le nouveau chef de l'Université vient d'introduire dans le régime actuel de l'enseignement. Affermi, dès l'abord, dans la résolution de modifier et non de changer, de corriger et non de détruire, il n'a prétendu qu'au simple mérite d'une distribution plus heureuse, d'un usage mieux entendu de quelques-unes des règles établies. J'ose croire, toutefois, que, malgré toutes les précautions de son respect pour le principe, la loyauté de ses intentions aura quelquefois été trahie par le secret penchant de ses préférences.

Sans doute, le nouveau plan subsiste encore, dans son nom, dans son cadre, dans ses bases essentielles, dans sa division générale surtout, où se montre toute la pensée de la bifurcation; c'est enfin le même corps, si l'on veut, mais ce n'est plus la même âme. L'élément littéraire, qui n'y recevait la lumière et la vie que par des

jours de souffrance, étouffé qu'il était sous la masse de l'élément scientifique, comme Encelade sous l'Etna, vient enfin d'être soulevé et mis à l'aise, et le voilà qui se meut en liberté dans tous les compartiments de l'édifice.

Mais qui donc est ainsi venu au secours des lettres, mises en péril par le despotisme de nos mœurs? Qui donc a reçu, de haut, la mission de les rassurer?... Un magistrat éminent, un de ces hommes que les lettres accompagnent sans cesse, pour être plus sûres de les retrouver un jour, et de pouvoir leur redemander, au besoin, cette supériorité d'esprit, cette indépendance de caractère et cette fermeté d'âme qu'elles auront pris soin de leur donner, les élevant ainsi au-dessus d'eux-mêmes, par leur suprême philosophie, jusqu'à ce haut état de l'esprit où l'on médite les raisons éternelles (1).

Du reste, ce n'est pas chose nouvelle que cette alliance des lettres avec la magistrature et le barreau, avec l'administration et la puissance publique. L'immortel défenseur d'Archias a plus fait que d'en donner cette magnifique formule qui, depuis des siècles, passe sans cesse de l'oreille émerveillée dans l'âme ravie; il l'a scellée de son sang, n'en doutez pas, car c'est une oraison divine, *divina philippica*, encore plus qu'une raison d'Etat, qui fit clouer à la tribune la tête et la main du grand orateur.

..... *Ingenio manus est et cervix cæsa* (2).

Depuis, la même alliance a porté de beaux et de grands noms. Elle s'est encore appelée, dans l'antiquité, *Pline-le-Jeune* et *Quintilien*, et, dans les temps modernes, *L'Hôpital*, *Lamoignon*, *d'Aguesseau*. Cette tradition, Messieurs, n'est pas de celles qui s'interrompent; elle vient d'entrer jusque dans notre famille, et la voilà maintenant aux deux bouts de la chaîne universitaire dont le premier anneau touche à la main du suprême réparateur des lettres classiques, et dont l'autre est si bien tenu par le Chef éminent, disons mieux encore, par le Chef aimé de cette Académie.

Que dis-je, Messieurs?... Cette intime et nécessaire union était comme vivante, tout près de nous, il y a quelques jours, au sein

(1) Dernier discours de M. Nisard au Lycée Louis-le-Grand.

(2) Juvénal, sat. 10.

de la ville parlementaire et lettrée, dans cette imposante cérémonie qui vient de rouvrir la vie judiciaire, et qu'animait une si éloquente parole. Voyez aussi comment l'orateur (1), qui doit à de fortes et glorieuses études l'insigne et si rare avantage d'écrire aussi bien qu'il parle, était sans cesse ramené, par la richesse de ses souvenirs, à ces beaux noms et à ces beaux temps de Rome et d'Athènes; comment, dans une matière toute moderne, et, pour ainsi dire, technique, il lui fallait sans cesse, sous peine de manquer à son sujet, invoquer tour-à-tour Cicéron, Tacite ou Quintilien, et faire une place d'honneur à l'antiquité!

Voilà vos exemples et vos modèles, disciples particuliers de cette Ecole; voilà le sens de cette mesure qui vous conseille, en esprit, qui vous ordonne, à la lettre, de mener surtout de front deux études, et de nous faire, du moins, une part de vos loisirs. Et cependant, ou vous ne venez point à nos leçons, ou vous y venez peu, ou vous y venez mal.

Un ancien, car ce mal n'est pas nouveau, a décrit d'une manière aussi piquante que vraie, quelques-uns des manèges de votre inassiduité. Pline-le-Jeune, qui avait pourtant beaucoup d'esprit, et qui valait bien la peine d'être écouté, se plaint qu'on ne se presse pas pour venir l'entendre: *Ad audiendum pigre coitur*. « La plupart, dit-il, assis dans les places publiques (lisez » thermopoles), perdent à dire des bagatelles (ce qui était par » comparaison fort inoffensif), le temps qu'ils devraient passer à » nous écouter. Quand ils se sont bien assurés que la lecture » touche à sa fin, alors vous les voyez venir lentement, et comme » à regret; encore, n'attendent-ils pas la fin pour s'en aller. L'un » se dérobe adroitement, *dissimulanter et furtim*; l'autre, moins » honteux, sort sans façon et la tête levée: *Simpliciter et liberè*. »

.... *Quid rides? mutato tempore, de te
Fabula narratur* (2).

Permettez-moi donc de vous prendre ici, à l'improviste, et de vous donner, par surprise, sous le couvert d'une histoire, quelque chose comme une de ces leçons que vous venez à peine en-

(1) M. Gastambide, procureur général près la Cour impériale de Toulouse.

(2) Horace, sat. 1-1-70.

tendre, et qui vous laissera peut-être, à la fois, un regret et un désir.

Il y avait à Rome un particulier du nom de Calvisius Sabinus. Cet homme était si riche que Sénèque, en rapportant fort au long une aventure que j'abrège, appelle cette opulence une insolence de la fortune : *Beatum indecentiùs*.

Toutefois, Sabinus voulait aussi être savant, mais il avait si mauvaise mémoire qu'il oubliait tantôt le nom d'Ulysse, tantôt celui d'Achille, tantôt celui de Priam. Voici donc l'expédient qu'il imagina. Il acheta, à grands frais, des esclaves pour retenir, l'un Homère, l'autre Hésiode. Les poètes lyriques formaient d'autres départements assignés à neuf esclaves : comme il ne les avait pas trouvés tous faits, il fallut les commander, et il les paya fort cher. Chaque esclave, disait-il, lui revenait à 400,000 sesterces. Avec cette recrue, il se mit à harceler et à défier ses convives ; voulait-il citer un vers, il trouvait à ses pieds à qui le demander.

Eh bien, jeunes gens, car il est temps de quitter la figure pour la vérité, savez-vous qu'il y a aussi, à quelques pas de cette enceinte, une autre bibliothèque parlante, toujours ouverte, et qui a été achetée pour vous par quelqu'un de plus riche et de plus magnifique que Calvisius Sabinus ?... Je veux dire par l'Etat qui a souci de la dignité des professions libérales, et de l'avenir de l'esprit français. Chacun de ses compartiments a son organe.

L'un deux, interprète de la première antiquité, savant helléniste, autant que modeste, est en mesure, si vous l'interrogez, de vous fournir, l'un après l'autre, tous les vers de l'Illiade, de ce poème qui faisait dire à Bouchardon : « Lorsque j'ai lu Homère, » j'ai cru avoir vingt pieds de haut. »

Un autre a retenu pour vous Aristote et Platon, plus volontiers peut-être, Bacon et Descartes ; mais, plus communicatif que le disciple de Socrate, qui ne voulait pas dire toute la vérité qu'il savait, il vous dira, lui, tout ce qu'il sait d'ailleurs si bien de l'essence de la personne humaine et de l'histoire de l'esprit humain.

Un troisième, qui néglige l'effet et l'ostentation pour la vérité de la science, appelant l'archéologie au secours de l'histoire, vous mettra en mesure de ne pas ignorer le genre humain.

Le quatrième interprète répond à la seconde antiquité, non qu'il l'ait apprise, mais on dirait qu'il l'ait autrefois entendue et prise

sur le fait, tant il la possède et la sait bien. Il aimera surtout à vous dire comment Corneille nous grandit en nous exagérant, et comment Bossuet nous humilie pour nous élever davantage.

Que demanderez-vous, enfin, à la cinquième et dernière voix, car la Faculté des lettres, que j'ai l'honneur de vous présenter sous des images assez transparentes, j'espère, est un véritable écho pentaphone?... Demandez-lui seulement ce que Virgile a senti et ce qu'Horace a pensé, car elle ne sait pas autre chose. Que pouvait-elle encore apprendre, en effet, après ce que l'art a de plus pur, le cœur de plus tendre et de plus vrai, l'esprit de plus fin, le goût de plus sûr, le bon sens de plus exquis ?

Voilà, sans doute, jeunes gens, un abrégé des plus belles manifestations de l'esprit humain : eh bien, chacun de nous a passé les trente meilleures années de sa vie à en extraire la substance pour vous : soit un siècle et demi dont vous pouvez avoir tout le profit, par le simple usage de quelques-unes de vos heures perdues : *Inertibus horis*.

Que dis-je ? l'un de vos maîtres, et ce n'est pas celui, vous le savez, qui est le moins préoccupé de vous, commence aujourd'hui sa 52^{me} campagne, toujours armé à la légère, comme vous voyez, afin d'être plus prompt au service de la jeunesse à laquelle il a consacré sa vie : heureux de pouvoir racheter son inféconde et longue obscurité, par la douceur des affections et le bonheur de la bienveillance. Ainsi fera-t-il encore jusqu'au jour où venant à s'apercevoir que la voix commence à lui manquer, il n'aura plus qu'à dire, avec le vieux chanteur des Bucoliques :

. *Vox quoque Mœrim*
Jam fugit ipsa (1).

Rapport sur les travaux de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, par M. Augustin Dassier, directeur de l'Ecole.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESSIEURS,

Le compte-rendu de l'exercice de notre Ecole de Médecine de Toulouse pour l'année 1856-1857 qui vient de s'écouler prouvera,

(1) Virgile, *Buc.* IX, 53.

je l'espère, que cette Ecole, dont Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, constata officiellement, l'an dernier, l'état prospère, s'est maintenue à la hauteur où il l'avait placée et qu'elle mérite encore sa bienveillance.

Le temps des épreuves, pour ce qui regarde les avantages ou les inconvénients du programme, qui doit devenir la règle de l'exercice de 1857-1858, n'est pas accompli.

Les questions sont en litige, et nous commandent la discrétion.

Qu'il nous soit permis de dire, comme un hommage de reconnaissance, que si nos épreuves et nos essais pour arriver au perfectionnement de notre enseignement, n'ont pas été pénibles pour nous, nous le devons à l'action paternelle et toujours affectueuse du Chef de notre Académie, et des assesseurs qui l'aident d'une manière si distinguée dans ses labeurs académiques.

L'Ecole dont j'ai l'honneur d'être le directeur, est une des premières des Ecoles de France, nous avons le droit de le dire.

Notre Ecole a compté cette année 155 élèves sur ses registres ; elle a délivré 592 inscriptions, qui ont produit une somme de *quatorze mille huit cent francs*.

Elle a fait (au jury médical) des réceptions d'officiers de santé et de pharmaciens de 2^e classe qui ont produit un reliquat net de *trois mille quarante-neuf francs*.

Cette somme totale de *dix-sept mille huit cent quarante-neuf francs*, que nous avons versée dans la caisse municipale, est certainement une des plus belles recettes des Ecoles de France, et nous donne à espérer que les sacrifices que la ville fait encore pour nous, seront bientôt couverts par nos propres revenus.

Cette année, nos élèves sont venus, les uns, des huit départements qui constituent le ressort de l'Académie, les autres des départements voisins, ainsi que de l'étranger.

Sur les 429 étudiants qui forment la section de médecine, 28 appartiennent à la Haute-Garonne ; 24 au département du Gers ; 16 aux Hautes-Pyrénées ; 10 au département du Tarn ; 8 au Tarn-et-Garonne ; 6 à l'Ariège ; 4 à l'Aveyron ; 2 au Lot.

Les élèves en pharmacie ont compté pour le nombre de 26 dans notre contingent : 9 appartenaient à la Haute-Garonne ; 4 au Tarn ; 2 à l'Ariège ; 2 au Gers ; 2 au Tarn-et-Garonne ; 1 à l'Aveyron ; 1 au département du Lot.

On voit, par ce court relevé statistique, l'influence que l'Ecole exerce sur les départements soumis à sa juridiction médico-pharmaceutique.

La discipline de l'Ecole a été parfaite ; aucun de nos élèves n'a mérité de reproches sérieux ; les cours ont été exactement suivis. Les examens trimestriels et les examens de fin d'année, qui se sont terminés par un concours remarquable, nous donneront aujourd'hui la satisfaction de récompenser nos meilleurs élèves.

MM. Dubiau, Garrigou, et Lacome, de 3^e année ;

MM. Gabriac, Sicardon, et Bézia, de 2^e année ;

MM. Descomps, Mazères, Buralat et Jouvion, vont recevoir leurs prix et leurs couronnes.

Je n'aurais pas besoin de le dire, à ceux qui connaissent le personnel de notre Ecole, c'est toujours le même esprit qui règne parmi nous, esprit d'ordre, d'estime réciproque et d'amitié confraternelle.

Deux de nos professeurs titulaires ont été obligés, pour cause de maladie, de suspendre momentanément leur travail ; les suppléants qui les ont remplacés ont bien rempli leur tâche, et nous les remercions sincèrement de leur utile concours.

L'organisation de l'Ecole en 1855 nous avait fait perdre quelques-uns de nos professeurs. M. le Ministre vient de nous rendre M. le docteur Ressayre, en créant de nouveau la chaire d'hygiène, que nous avons tant regrettée, et qui peut rendre de si grands services à notre enseignement.

La création des médecins cantonaux exige en effet, de plus fort, l'enseignement de l'*hygiène* ; l'application que ces médecins de campagne sont obligés de faire de leur science dans une foule de cas, faisait une nécessité de l'enseignement spécial que l'on nous a rendu.

M. le professeur Ressayre a été installé le 30 mai dernier dans les fonctions qu'il avait autrefois remplies, et qui avaient laissé parmi ses collègues et ses élèves des souvenirs précieux.

L'Ecole a terminé ses travaux par la session du jury qui a reçu les officiers de santé, les pharmaciens et les sages-femmes qui ont acquis le droit d'exercer désormais leur profession dans celui des huit départements du ressort de l'Académie qu'ils ont choisi.

Les examens, qui ont été présidés par M. le professeur Dupré, de

Montpellier, pour les aspirants au titre d'officiers de santé et de sages-femmes, et par M. le professeur Planchon, de Montpellier, pour les pharmaciens, ont donné, quoique sévères, des résultats satisfaisants.

43 officiers de santé ont été reçus : 6 pour le Gers ; 3 pour la Haute-Garonne ; 3 pour les Hautes-Pyrénées ; 4 pour l'Ariège.

L'Aveyron, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, n'ont pas fourni de candidats.

40 pharmaciens ont été reçus : 4 pour le Gers ; 3 pour l'Aveyron ; 3 pour la Haute-Garonne.

L'Ariège, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, ont fait défaut.

39 sages-femmes ont régularisé leur diplôme ou ont été reçues pour la première fois :

49 pour l'Ariège ; 15 pour la Haute-Garonne ; 3 pour le Gers ; 2 pour l'Aveyron.

Les Hautes-Pyrénées, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, n'ont pas fourni d'aspirantes.

Ici se termine ma tâche que j'ai réduite le plus possible, pour ne pas abuser du temps précieux de mes auditeurs.

D'ailleurs, je le répète, nous sommes encore dans un temps d'épreuve, il faut attendre et espérer.

Rapport de M. Chauveau Adolphe, professeur à la Faculté de Droit, sur le concours de l'année.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESSIEURS,

Naguères, dans une autre enceinte, un de nos plus éminents collègues (1), digne successeur d'un de mes maîtres vénérés (2), disait aux élèves de la Faculté de Poitiers : « Entre les travaux des » maîtres et les essais des disciples, il existe un lien intime. Dans » ces œuvres créées sous l'influence de nos leçons, nous retrouvons le reflet de nos inspirations personnelles ; communauté » d'idées et de sentiments qui nous donne, *par nos doctrines*,

(1) M. Bourbeau, professeur de procédure civile à la Faculté de Poitiers, rapporteur du concours de 1856.

(2) Boncenne....

» une part dans les travaux de nos élèves, *par notre affection*,
» une part dans leurs succès. »

Oui, mes chers auditeurs, vos succès sont nos plus douces récompenses ; mais c'est aussi une véritable douleur, quand nous croyons apercevoir une espèce de découragement dans le concours de fin d'année.

Peu d'élèves ont pris part aux compositions de droit romain et de droit français. J'en ai recherché la cause, car la troisième année de 1857 n'était ni moins nombreuse ni moins attentive que celles qui l'ont précédée.

Deux motifs m'ont été confiés avec une certaine timidité. Ma réponse eût pu rester intime, confidentielle. J'ai pensé qu'il était préférable de la soumettre à l'assemblée d'élite devant laquelle j'ai l'honneur de parler, de la livrer à la publicité qui modifie souvent, qui féconde et qui multiplie....

En 1840, M. le garde-des-sceaux, mon honorable ami M. Vivien, avait établi, comme une institution permanente, ce lien d'honneur (1) entre les Ecoles de Droit et la magistrature. Les lauréats des Facultés, selon le texte de sa belle circulaire, devaient être des candidats désignés aux présentations des chefs de la Cour, en chaque ressort.... L'administration de l'enregistrement avait annoncé pour les lauréats d'aussi heureuses dispositions....

Qui vous a dit, élèves de nos Ecoles de Droit, que ces promesses si bienveillantes ne se soient pas réalisées ? Ou vous a trompés.... croyez-en mon expérience. Il serait trop long de vous raconter l'histoire de nos lauréats qui ont déjà parcouru brillamment une partie de la carrière, dont leur couronne a facilité les premiers pas. Il y a quelques jours à peine, je recevais un souvenir d'un avocat général : il me rappelait l'aimable accueil du chef du parquet dont quinze ans plus tard il devait être un des collaborateurs. Il ne dut cet accueil qu'au titre de lauréat de la Faculté de Toulouse. Dans le personnel du ressort de la Cour impériale de Toulouse, nous

(1) Discours de M. l'inspecteur général Laferrière à l'ouverture du concours du 5 novembre 1856, p. 7.

trouvons nos lauréats occupant les places les plus distinguées de la magistrature assise et du parquet.

L'administration de l'enregistrement, si dignement représentée par l'honorable directeur (1) dont le fils a laissé de précieux souvenirs dans notre Faculté, n'a pas cessé, un seul instant, d'être bienveillante pour nos lauréats, disons mieux, de les désirer. En ce moment même, le chef des bureaux de M. le directeur est un de ces lauréats que la magistrature et l'École envient à l'enregistrement (2). Sachez aussi, sachez bien, que vos professeurs ne se contentent pas de juger vos compositions, de proclamer les noms des vainqueurs, mais sont heureux de faire valoir auprès des chefs de la magistrature et de l'administration, les talents divers dont le succès n'a été que le signe révélateur.

Comme il ne faut rien exagérer, surtout quand on rappelle une promesse à la jeunesse, dont l'impression est aussi vive que le cœur est généreux et loyal, je ne veux pas vous dire que tous nos lauréats ont un droit acquis exclusif à une fonction publique.... Car, des jeunes gens fort distingués peuvent avoir été placés dans l'impossibilité de concourir, et cependant mériter, aux yeux mêmes de leurs professeurs, de justes préférences..... Car, il ne suffit pas d'être lauréat pour remplir toutes les conditions exigées de celui qui aspire à une fonction publique. Trop souvent l'élève qui a obtenu cette honorable distinction n'a pas compris les obligations qu'elle lui imposait. Succombant sous le poids d'un honneur inespéré, il n'a plus cherché à prouver qu'il en était digne, en continuant à subir de nouvelles épreuves qui l'auraient rendu un candidat complet....

Le doctorat, Messieurs, est, à mes yeux, le complément utile, j'ose dire nécessaire, des études de droit. En suivant les cours, un jeune homme apprend à étudier; c'est immense, car l'homme qui a atteint l'âge de plénitude d'intelligence, dont l'esprit est nourri de généralités et de principes, peut alors conquérir, dans des études profondes, la maturité du savoir.

Abandonné à ses inspirations, libre de suivre le courant des idées qui flattent le plus son imagination, pour lui, la liberté de-

(1) M. Chalvet.

(2) M. Devina.

viendra bientôt une licence fâcheuse qui, non-seulement ne lui donnera aucune force nouvelle, mais l'éloignera du but auquel aspiraient ses premières études.

Candidat au doctorat, il passe une année à méditer ce droit modèle, qui doit être pour le jurisconsulte, comme l'a si bien dit le jeune agrégé, ancien lauréat de la Faculté de Paris (1), ce que sont pour les statuaires les admirables chefs-d'œuvre de l'antiquité, pour les peintres les tableaux des maîtres.

Candidat au doctorat, il ne travaille plus seulement le texte de nos lois, il en recherche l'esprit, la philosophie ; il étudie les maîtres de la science ; il s'apprête, pendant une année nouvelle, à convaincre ses professeurs qu'il a su profiter de leurs leçons et qu'il avait bien réellement appris à travailler.

Enfin, Messieurs, sur un sujet qu'il choisit, *le candidat au doctorat* écrit une longue dissertation, quelquefois un ouvrage... C'est la première œuvre... Il monte en chaire pour soutenir les opinions adoptées dans le silence du cabinet ; il va prouver qu'il est digne d'enseigner lui-même, car il demande qu'on lui accorde le beau titre de DOCTEUR.

J'ose affirmer que si un hasard heureux peut produire un licencié, des souvenirs récents un lauréat, des études sérieuses, l'intelligence du droit, une capacité exceptionnelle peuvent seules faire un docteur.

Le second motif qui éloigne les élèves du concours de licence est une réminiscence de collège. Tandis que tous ceux qui sont sur cette estrade voudraient, je ne crains pas de le dire, pouvoir conquérir encore les couronnes classiques dont le souvenir fait battre leur cœur, les jeunes gens de nos Ecoles de Droit considèrent nos concours comme des exercices qui ne sont plus dignes de leur âge. Ce ne sont pas les jeunes gens studieux et attentifs qui conçoivent cette pensée, qui tiennent ce langage ; vous devinez pourquoi... mais je reproche à nos meilleurs élèves une faiblesse impardonnable. Ils fléchissent le genou devant ce respect humain qui enlève à l'homme, dans toutes les circonstances de la vie, sa précieuse indé-

(1) M. Bufnoir, rapporteur du concours de la Faculté de Paris (*Droit* du 10 août 1857).

pendance. Ils craignent les railleries de leurs condisciples, et ils préfèrent paraître des esprits forts, au risque de perdre l'occasion unique de préparer leur avenir.

Élevez, mes chers auditeurs, élevez vos regards, et ne restez pas dans ces idées par trop juvéniles qui vous rapetissent au lieu de vous grandir. Le premier pas qui permet à l'homme d'être fier de ses œuvres, c'est un concours de Faculté de Droit. Ces couronnes scientifiques offrent un noble patronage dans les carrières auxquelles on se destine. C'est une recommandation qui se produit au grand jour, expression heureuse d'un de nos honorables collègues (1).

Lauréat d'une Faculté de Droit est un titre spécial qui, sans parler des immunités qu'il procure, produit une adoption scientifique et forme la tige de cette généalogie d'actes publics dont l'éclat se reflète sur toutes les phases d'une longue existence.

Vos concours, chers auditeurs, appartiennent à la grande famille des concours académiques. Cette fleur que vous cueillez dans ce magnifique jardin, doit être la plus suave, car elle est la première.

CONCOURS DE LA LICENCE.

Les élèves de troisième année avaient pour sujet de composition *en droit romain* : règles concernant les legs de créance, *nominis*, de dette, *debiti*, et de libération, *liberationis*.

La matière des legs est une de celles que les jurisconsultes romains ont traitée avec une grande habileté de dialectique. Tout ce qui touche à cette importante partie du droit revêt un puissant intérêt en doctrine et même en pratique.

Quatre élèves s'étaient présentés pour concourir. Trois seulement ont déposé leur travail. Ce petit nombre de concurrents ne justifie que trop mes réflexions sur les causes d'abstention de nos concours de licence.

La composition ayant pour devise : *Justitia atque veritas sunt hominis leges*, n'a pas paru devoir obtenir une mention. A des erreurs historiques on peut ajouter le reproche d'une certaine confusion, d'un défaut de clarté dans le style ; le langage n'est pas celui d'un bon romaniste. Cependant c'est l'œuvre d'un élève studieux

(1) M. Bressolles, rapporteur du concours de 1856.

qui n'a pas craint de tenter... et qui réussira peut-être un jour dans d'autres épreuves.

Les deux autres compositions ont excité une assez longue discussion au sein de la commission et de la Faculté.

Dans l'une, on remarquait plus de hardiesse, plus d'originalité, celle qui a pour devise : *Suum cuique*; dans l'autre plus de méthode, plus de correction, celle qui a pour devise : *Jus est ars æqui et boni*. On ne pouvait signaler dans l'une et l'autre que des taches assez légères, mais rien n'enlevait les suffrages et ne révélait une évidente supériorité. Je dois même dire que la Faculté aurait désiré trouver dans ces compositions des théories enseignées à l'École, et présentant une physionomie nouvelle du sujet, surtout en ce qui concerne la cession des actions, matière si épineuse en droit romain. Les digressions dans le Digeste ont été rares, quelquefois même d'une application contestable.

Le premier prix a été décerné à M. Bories Armand ;

Le second prix à M. Salvagniac Justin.

Les candidats sur le droit français n'ont pas été beaucoup plus nombreux. Six élèves s'étaient présentés, cinq seulement ont déposé leur travail.

Le sujet était le développement de l'art. 1094 du Code Napoléon, sujet rebattu, dira-t-on, mais toujours neuf à cause des variétés et des divergences d'opinion sur lesquelles nous n'avons pas encore le dernier mot de la jurisprudence.

La commission et la Faculté ont été unanimes pour accorder le premier prix à l'auteur du mémoire ayant pour devise : *La gloire n'est rien sans la vertu*; belle et noble devise, signe de l'honnêteté de cœur, bien plus précieux que toutes les couronnes.

Le style de ce mémoire est simple et approprié au sujet. C'est ce qu'on appelle un style juridique. Les observations préliminaires forment une entrée en matière des plus heureuses. La discussion est concise et nette. Le candidat ne compte pas les opinions, il les apprécie. Ce travail, fait dans quelques heures, sans autre livre que le Code, annonce les plus heureuses dispositions.

L'auteur est M. Baylet (Jean-Baptiste).

La composition ayant pour devise : *Il n'y a pas de droit contre le droit*, a mérité le second prix. L'auteur possédait bien son sujet.

Le style nous a paru convenable. Mais on regrette qu'il n'y ait aucune exposition historique, que les opinions soient peu développées et que certaines questions ne soient qu'indiquées.

L'auteur est M. Salvagniac, déjà couronné pour le droit romain. Ce nom nous rappelle d'autres succès. Cet élève est celui dont notre honorable collègue M. Delavigne disait l'an dernier dans son harmonieux langage (1) : « Il a su concilier les élégantes délicatesses de l'esprit littéraire avec une raison élevée, une discussion nerveuse, un style serré, rapide... Il parle comme il écrit, avec feu, avec âme... » Déjà, dans nos précédents concours, les lauréats littéraires avaient conquis la couronne sévère du droit... nouvelle preuve de l'heureuse fécondité de l'alliance des lettres et du droit.

La composition, ayant pour devise : *Les lois sont des actes de raison, non des actes de puissance*, obtient une mention honorable. Nous avons à lui reprocher des lacunes; le style n'a pas la vigueur que nous eussions désirée. L'exposé historique dit peu de choses du droit français; cependant, Messieurs, cette composition annonce des qualités précieuses, une justesse d'esprit remarquable et une connaissance exacte des principes de la matière.

L'auteur est M. Bories, qui vient d'obtenir le premier prix de droit romain.

Nous avons éprouvé le regret de ne pouvoir accorder aucune distinction aux deux mémoires portant l'un cette devise : *Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage, polissez-le sans cesse et le repolissez*; l'autre, celle-ci : *C'est bien peu, si c'était encore bon*. Le premier aurait eu besoin de plus de temps; des parties sont incomplètes; il a paru confondre les enfants naturels avec les enfants légitimés; il y a peu d'ordre dans sa dissertation; nous avons, toutefois, remarqué des réflexions judicieuses sur l'augment et le douaire coutumier; nous croyons pouvoir dire que l'élève qui a écrit cette composition et dont les réglemens ne nous ont pas permis de connaître le nom, a dû être un auditeur constant, un élève studieux, et qu'il a dû passer ses actes divers avec distinction. Le second a été moins heureux : les véritables difficultés de la matière ne sont pas suffisamment traitées. Il a dit trop sur la première partie, et le temps lui a manqué pour la seconde. Il y a

(1) Rapport de 1856 sur les prix de la Faculté des Lettres.

dans cette composition quelques négligences de style ; elle ne pouvait obtenir un rang utile.

CONFÉRENCES.

Tout a été dit, Messieurs, sur l'utilité de ces conférences qui mettent en communication directe l'élève et le professeur, qui font d'une causerie familière un des moyens d'instruction les plus puissants. Je suis convaincu que l'appel fait à la jeunesse studieuse de nos écoles sera incessamment mieux compris, et qu'un jour la création de ces conférences sera un titre à la reconnaissance des pères de familles pour les Facultés qui les auront conservées.

En troisième et en seconde année, le petit nombre d'élèves qui y ont assisté n'a pas permis de distribuer des prix. Il a été, d'ailleurs, remis peu de compositions.

La première année s'est distinguée par le nombre, l'assiduité et le travail des élèves. Quatre d'entre eux ont fait des compositions qui, tout en ayant des mérites différents, témoignent d'études consciencieuses, et sont d'un heureux augure pour les autres années que ces jeunes gens doivent passer dans la Faculté.

Le résultat des compositions les classe dans l'ordre que voici : au premier rang, M. Paget, premier prix ; au second, M. Moncan, second prix ; au troisième, M. Chalvet, première mention ; au quatrième, M. Foulquier, seconde mention.

MM. Paget et Moncan ont fait preuve tous les deux d'un esprit lucide, net, d'un jugement ferme et droit bien remarquable pour des élèves aussi jeunes. Après quelques essais, profitant des bons conseils donnés par le professeur chargé de diriger la conférence, M. Paget a joint à ces solides qualités le goût littéraire et le charme du style.

Nous aimons à retrouver parmi l'élite de la première année un de ces jeunes gens (1), qui a compris que son nom devait toujours figurer aux premiers rangs, dans la Faculté de Toulouse.

CONCOURS POUR LA MÉDAILLE D'OR DU DOCTORAT.

Le sujet, choisi par M. le ministre de l'instruction publique,

(1) M. Etienne Chalvet.

était celui-ci : *De l'institution contractuelle d'après l'ancien droit français et d'après le Code Napoléon.*

Un seul mémoire a été déposé au secrétariat de la Faculté... Un seul licencié a concouru parmi tant de jeunes gens qui font l'ornement de notre Ecole (1), et qui, nous nous plaignons à leur rendre ce public hommage, ont soutenu leurs épreuves de doctorat avec une véritable distinction ! *Un seul mémoire*, quand le triomphe peut placer le jeune lauréat le premier entre tous les docteurs de France (2).

Serait-ce donc, comme l'a dit encore M. le rapporteur du concours des docteurs de Paris où ne figurait également qu'un seul mémoire, une indifférence fâcheuse, un amour-propre mal placé, qui font désertier la lutte dans la crainte d'un échec ? N'est-ce point, Messieurs, un défaut de courage, de persévérance ? Ecoutez ces belles et nobles pensées de l'illustre maréchal (3), qui, chargé, par intérim, du ministère de l'instruction publique, présida, en 1856, le concours général des colléges de Paris (4) :

« Le travail, c'est l'arme pour triompher dans cette lutte de la
» vie. De même que pour faire jaillir la flamme, il faut, d'un
» choc violent, briser le caillou qui enserme l'étincelle, de même,
» pour devenir des hommes utiles et dignes ainsi de l'estime pu-
» blique, vous aurez à déployer d'énergiques efforts, à rompre
» d'après obstacles. Ce n'est qu'à ce prix que le signe sacré luira
» sur vos fronts..... L'enthousiasme n'a qu'un moment ; les diffi-
» cultés sont de tous les jours ; et dès leurs premiers pas, plu-
» sieurs d'entre nous tombent découragés. Eh bien ! mes amis, je
» vous l'atteste, parmi ceux qui, restés fermes dans leur dessein,
» ne se laissèrent jamais rebuter par les aspérités de la route, je
» n'en connais pas un qui n'ait trouvé l'honneur, sinon la gloire,
» au terme de sa carrière, pas un qui n'ait reçu un large prix de
» sa persévérance et de son travail ! »

(1) QUATORZE jeunes avocats auraient pu concourir.....

(2) Concours de l'Académie de législation de Toulouse entre tous les lauréats des neuf Facultés de l'Empire. (Arrêté de M. le ministre de l'instruction publique du 30 mai 1856).

(3) M. le maréchal Vaillant.

(4) Séance à la Sorbonne du 11 août 1856 (*Moniteur* du 12).

Le sujet était plein d'intérêt. C'était une thèse toute française, permettez-moi cette locution ; car, malgré mon admiration profonde pour le modèle philosophique que nous offre la législation romaine, j'aime bien aussi ce beau droit civil français qu'ont préparé de célèbres ordonnances, les travaux des Cujas, des Dumoulin, des Domat, des Pothier.... et que le plus grand génie de notre siècle a déposé dans son Code immortel, le Code Napoléon....

L'origine de l'institution contractuelle est germanique, gauloise, française.... L'introduction successive des idées sur l'institution contractuelle a lutté contre l'enseignement des auteurs de pays de droit écrit exclusivement voués au culte des lois romaines.

Primitivement consacrée à assurer le service des fiefs, les alliances des familles puissantes, à augmenter et à conserver l'aristocratie féodale, l'institution contractuelle était devenue la loi commune. Le génie de Dumoulin avait compris qu'elle favorisait les mariages et la formation de familles nouvelles. Elle acquit un tel degré d'importance, que, ainsi que l'attestent nos anciens auteurs, elle était devenue une institution du droit des gens ; elle avait été introduite dans la législation des peuples civilisés.

Chose bizarre et dont il serait trop long de rechercher les motifs, notre Code a conservé l'institution, sans en indiquer le nom. Les art. 1082 et 1083 permettent de donner par un contrat de mariage tout ou partie des biens que le donateur laissera à son décès, avec défense d'aliénation, seulement à titre gratuit, des objets compris dans la donation. De là des difficultés sérieuses pour découvrir les véritables caractères d'un acte qui est, tout à la fois, une donation et un testament, d'un acte que le savant Furgole qualifiait d'acte *amphibie*.

N'allez pas croire, Messieurs, que mes doléances sur la rareté des candidats aient eu pour but, en aucune sorte, d'atténuer le mérite du travail qui nous a été soumis, mérite qui ne peut être relatif, mais doit être absolu. Oh ! non, grâce à Dieu ! Que ne puis-je ravir, à nos honorables collègues des lettres, cette grâce d'idées, cette force d'expressions qui, tout-à-l'heure encore, charmaient vos esprits attentifs, pour devenir l'interprète fidèle des sentiments de la Faculté !...

Le mémoire portait pour devise :

« Il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouis-

» sances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science (Augustin Thierry). »

Nourri de sentiments aussi élevés, l'élève de notre Faculté a le germe qui, fécondé par l'étude, produira le maître.....

Notre candidat a indiqué son plan dans des termes et sous des divisions qui dénotent déjà une connaissance profonde du sujet. Il s'est posé cette première question : *D'où nous vient l'institution contractuelle ?* Dans une série de propositions historiques habilement déduites, il a démontré que cette institution était toute française. La partie consacrée à l'ancien droit français n'offrait pas un intérêt purement historique. Que de solutions de nos anciens jurisconsultes, sur le caractère et les effets de l'institution contractuelle, doivent éclairer les difficultés que peut faire naître la loi nouvelle ! Le candidat l'a compris. Sans être surchargée de citations, cette partie de son travail est nourrie des opinions de ces anciens et vénérables jurisconsultes qui, comme nous l'apprend Maynard, *assistaient aux arrêts généraux où ils avaient séance, dans la grand'chambre du parlement.*

La troisième division offrait de grandes difficultés ; car, dans un sujet aussi vaste, une loi si brève nécessite un véritable talent d'éclectisme pour savoir dire beaucoup de choses en peu de mots. En présence d'opinions développées avec la supériorité des Merlin, des Troplong et de quelques-uns de nos collègues que je ne nomme pas pour ne point blesser leur modestie, l'indépendance pouvait devenir une espèce de témérité dans le travail d'un jeune homme... La Faculté a été agréablement étonnée, surprise de la vigueur de logique, de la netteté d'expression, de la concision, des heureuses déductions, et, en général, de la sûreté de principes de l'auteur. Ce commentaire n'a que cinquante pages ; il renferme la matière d'un volume.

L'auteur du mémoire, cédant à la nature hardie de son esprit, a quelquefois dépassé les limites imposées au style juridique dont tant de pages de son travail ont offert de véritables modèles. Nous pourrions relever quelques néologismes, quelques expressions hasardées, quelques erreurs, mais ce détail fatiguerait inutilement votre attention. — En résumé, c'est un beau travail sous le triple rapport de l'histoire, de la jurisprudence et de la doctrine.

Qui nous a donc présenté une dissertation si complète, une œu-

vre si remarquable? Un de nos meilleurs, de nos plus modestes élèves, M. Anouilh, né le 9 décembre 1835, qui, l'an dernier, avait obtenu le double triomphe de la licence, un jeune homme de vingt-deux ans, qui déjà, au barreau de sa ville natale, a justifié, par de brillants débuts, les couronnes que lui avaient décernées ses professeurs.

Quel enseignement! Combien sont vraies ces paroles du brave maréchal: « LE TRAVAIL, C'EST L'ARME POUR TRIOMPHER DANS CETTE LUTTE » DE LA VIE..... LE TRAVAIL REÇOIT TOUJOURS UN LARGE PRIX DE LA PERSÉ-
» VÉRANCE..... »

Pardonnez-moi d'avoir fatigué votre attention par un rapport qui n'a même pas eu le mérite de la brièveté. En vous adressant un langage qui partait du cœur, j'espérais, mes chers auditeurs, faire vibrer ces cordes sympathiques si puissantes dans l'âme de nos jeunes gens, dont le travail, la persévérance, le courage et les brillantes qualités font l'espoir de notre belle France.

Rapport de M. Delavigne sur les travaux et les prix de la
Conférence de la Faculté des Lettres.

MESSIEURS,

Les conférences de haute littérature, fondées par l'inspiration et sous le patronage de M. l'inspecteur général Laferrière, ont fini leur cours triennal. Je n'ai qu'à rendre un compte rapide de leurs travaux; car vous savez leur fortune. Accueillies avec bienveillance par un libre auditoire, avec empressement par la jeunesse de nos écoles, elles témoignent, une fois de plus, que Toulouse, cité du Droit et des Lettres, reste fidèle à tous ses goûts comme à toutes ses gloires.

Ces conférences distribuent deux prix; l'un pour les travaux de l'année entière, l'autre, à la suite d'un concours, ouvert au sein même de la Faculté et sur un sujet choisi d'avance. Ce sujet était une étude critique sur le théâtre de Shakspeare, sur les dissé-
blances ou les analogies qui le séparent ou le rapprochent du théâtre grec et français. — Question grave, difficile, qui demande autant d'érudition que de sagacité, qui touche aux points les plus

opposés de l'histoire, comme aux problèmes les plus délicats de la psychologie.

Saluons d'abord les nouveaux venus dans la lice; et disons à MM. Anatole de Clermont et Paget, que s'ils n'ont pas remporté le prix, ils ont du moins lutté vaillamment. Ils peuvent avec confiance se présenter à un nouveau combat. — Mais cette fois, ils rencontreraient pour adversaire un jeune homme trempé à toutes nos luttes, habitué à toutes nos victoires, et qui, dans ces victoires mêmes, ne voyait qu'une raison absolue de se surpasser lui-même. Depuis trois ans, M. Alexandre Labroquère faisait applaudir parmi nous sa parole, sa science, son jugement solide que relève encore une vive imagination. Il a porté, sans fléchir, tout le poids de ce beau passé. Et, en lui décernant une dernière couronne, nous l'inscrivons avec bonheur parmi ces princes de la Jeunesse, dont nos concours ont commencé l'essor, et qui reconnaîtront aisément en lui un de leurs Pairs.

Le prix des travaux annuels a suscité, comme toujours, de nombreux compétiteurs. Notre attention, comme nos suffrages, ont dû se partager entre des écrits d'un ordre élevé, de fines analyses, de fortes études d'histoire et de philosophie sur Shakspeare; ce poète aux dix mille âmes, comme disait Johnson; ce peintre inimitable de l'amour, de la folie et de la mort. — Je regrette de ne pouvoir marquer que d'un rapide éloge les travaux de MM. Caumont, Marre, Pageze de Saint-Lieux, les brillants débuts de MM. Joseph Paget et Anatole de Clermont, les essais de M. Lestrade qui, chaque année, décèlent un talent plus mur. — M. Tolra qui naguère, en plein Capitole, soulevait les applaudissements d'une société d'élite, M. Tolra a compris Shakspeare en vrai poète, et nous a fait lire au vif ses beautés; tandis que M. Jacques Piou, par son étude originale sur le drame antique et moderne, prouvait à tous qu'il était capable de tenir tête même aux plus brillants souvenirs. Pour monter plus haut, il n'a manqué à ces deux candidats qu'un effort renouvelé et surtout une de ces improvisations, une de ces victoires de la parole soudaine, qui semblent l'épreuve la plus redoutée. M. Labroquère lui-même, si supérieur dans les travaux critiques, et que tout semblait désigner au succès, n'a pas voulu la tenter, et cette discrétion trop généreuse a laissé le premier rang à M. Justin Salvagniac.

Nul de nous, Messieurs, n'a oublié son improvisation pénétrante sur Hamlet, sur ce maladif rêveur, avec ses méditations solennelles sur le néant, et ses sanglantes satires de l'impuissance humaine, sur ce singulier précurseur des Werther et des René, des Lara et des Obermann. — Ce qu'il avait si bien dit et aux applaudissements de tous, il a su l'écrire avec le même bonheur. Dès-lors, l'hésitation n'était plus permise ; et malgré le talent de ses rivaux, nous avons dû décerner le prix des travaux annuels à M. Salvagniac, lauréat de droit romain, lauréat de droit français, lauréat de la Faculté des Lettres.

Vous le voyez, Messieurs, nous conservons jusqu'au bout la grande tradition. Et ce triple succès juridique et littéraire termine dignement nos conférences, que MM. Baile, Lescure, Eugène Lapierre, Georges Piou, Antonin Glaize, avaient inauguré ou continué avec tant d'éclat. Nous garderons long souvenir de cette jeunesse d'élite, qui pendant trois années est venue à nous librement, a travaillé avec nous librement : ne voulant, n'obtenant pour prix de ses labeurs qu'un simple éloge, la fierté d'une conscience satisfaite, une intimité plus étroite avec quelques-uns de ces mâles génies qui s'appellent Corneille ou Bossuet, Racine ou Shakspeare. Par ce viril emploi de ses loisirs, elle a donné la mesure de sa volonté et la preuve de sa force. Elle a pris rang parmi *ces esprits et ces courages élevés que la nature, nous dit Bossuet, ne manque pas de faire naître dans tous les pays, mais il faut lui aider à les former : ce qui les forme, ce qui les achève, ce sont des sentiments forts et de nobles impressions, qui se répandent dans tous les esprits, et passent insensiblement de l'un à l'autre.* — De ces sentiments forts, de ces nobles impressions, les Lettres, vous le savez, ont reçu le dépôt sacré et la communication féconde. Puissent-elles, en passant par notre bouche et notre cœur, ne pas avoir failli à leur haute mission ! Heureux si nous les avons fait comprendre : plus heureux si nous les avons fait aimer, et si nous avons ainsi accru cette part de reconnaissance que tous, mais surtout les plus nouveaux dans la vie, doivent aux *maîtres de ceux qui savent*, comme les appelle Dante (1) ; à ces maîtres qui ont éveillé leur esprit et grandi

(1)

... Il maestro di color che sanno...

(L'*Inferno*, canto quarto.)

leur âme, en y versant la flamme toujours vive de leur enthousiasme, la vigueur de leurs conceptions, la pure substance de leurs chefs-d'œuvre !

Noms des lauréats qui ont été proclamés dans les divers concours.

FACULTÉ DE DROIT.

CONCOURS ENTRE LES ASPIRANTS AU DOCTORAT (4^e ANNÉE).

Médaille d'or. . . . M. ANOUILH (Jean-Marie), né à Saint-Girons (Ariège).

CONCOURS DE DROIT ROMAIN (3^e ANNÉE).

1^{er} *Prix.* M. BORIES (Armand), né à Narbonne (Aude).

2^e *Prix.* M. SALVAGNIAC (Justin), né à Babeau (Hérault).

CONCOURS DE DROIT FRANÇAIS.

1^{er} *Prix.* M. BAYLET (Jean-Baptiste), né à Dunes (Tarn-et-Garonne).

2^e *Prix.* M. SALVAGNIAC (Justin), déjà nommé.

Mention honorable. M. BORIES (Armand), déjà nommé.

CONFÉRENCES (1^{re} ANNÉE).

1^{er} *Prix.* M. PAGET (Joseph), né à Morlier (Jura).

2^e *Prix.* M. MONCAN (Louis), né aux Vios (Aveyron).

1^{re} *Mention.* M. CHALVET (Etienne-Marie), né à Paris (Seine).

2^e *Mention.* M. FOULQUIER (Emile), né à Rodez (Aveyron).

FACULTÉ DES LETTRES.

CONCOURS DE FIN D'ANNÉE.

Prix. M. LABROQUÈRE (Alexandre), né à Galan (Hautes-Pyrénées).

1^{re} *Mention.* M. DE CLERMONT (Anatole), né à Toulouse (Haute-Garonne).

2^e *Mention.* M. PAGET (Joseph), déjà nommé.

CONFÉRENCES ANNUELLES.

- Prix*. M. SALVAGNIAC (Justin), déjà nommé.
1^{re} Mention. M. LABROQUÈRE (Alexandre), déjà nommé.
2^e Mention. M. PIOUS (Jacques-Gustave), né à Angers
(Maine-et-Loire).
3^e Mention. M. TOLRA (Henri), né à Prades (Pyrénées-
Orientales).
4^e Mention. M. LESTRADE (Alfred), né à Toulouse (Haute-
Garonne).
5^e Mention. M. DE CLERMONT (Anatole), déjà nommé.

ECOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

1^{re} ANNÉE.

- 1^{er} Prix*. M. DESCOMPS (Jean), du Mas d'Avignon (Gers).
2^e Prix. M. MAZÈRES (Gustave), de Toulouse (Haute-
Garonne).
Accessit. M. BURGALAT (Hippolyte), de Saint-Lary (Hau-
tes-Pyrénées).
Mention. M. JOUVION (Louis), de Menville (Haute-
Garonne).

2^e ANNÉE.

- 1^{er} Prix*. M. GABRIAC (Paul), d'Orthez (Basses-Pyrénées).
2^e Prix. M. SICARDON (Auguste), de Cazères (Haute-
Garonne).
Accessit. M. BÉZIA (Antoine), de Bossède-de-Sault (Aude).

3^e ANNÉE.

- 1^{er} Prix*. M. DUBIAU (Clément), de Corneilhan (Gers).
2^e Prix. M. GARRIGOU (Félix), de Tarascon (Ariège).
Accessit. M. LACOME (Théodore), de Montirons (Gers).

Les lauréats de la Faculté de Droit, de la Faculté des Lettres et de l'Ecole de Médecine sont venus successivement au bureau recevoir des mains de M. le Recteur les prix et médailles qui leur étaient décernés. — Après cette distribution des récompenses, M. le Président a levé la séance.



